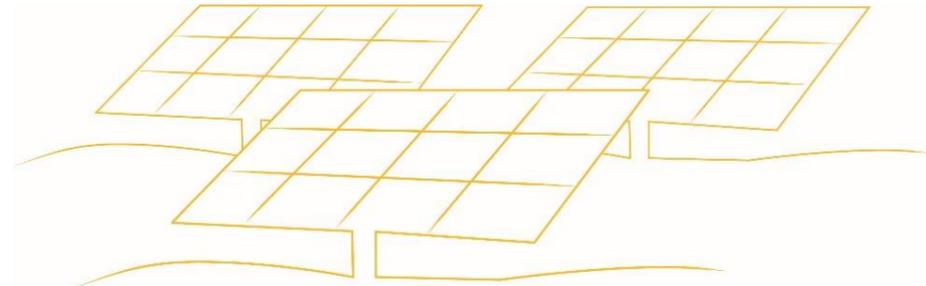




# VOLET PAYSAGER DE L'ÉTUDE D'IMPACT

## Centrale solaire des Parrotias



**Étavigny**

Oise (60)

Hauts-de-France

**Mai 2024**



**Ater-environnement**

38 rue de la Croix Blanche,

60680 Grandfresnoy

<https://www.ater-environnement.fr/>

Les auteurs du dossier de permis de construire sont :

<p><b>H2Air</b></p>		<p><b>Nina Conti</b></p>	<p>29 rue des 3 cailloux 80 000 Amiens Tél : 06 50 74 23 77 nconti@h2air.fr</p>	<p>Coordination, expertise technique</p>
<p><b>ATER Environnement</b></p>		<p><b>Océane Castel</b> Responsable de projet environnement</p>	<p>38 rue de la Croix Blanche 60680 GRANDFRESNOY Tél : 03 60 40 67 16 Oceane.castel@ater-environnement.fr</p>	<p>Rédacteur de l'étude d'impact, évaluation environnementale</p>
		<p><b>Timothé Bénard</b> Responsable de projet paysage</p>	<p>16 rue de la garde 44 300 Nantes Tél : 02 85 52 95 27 Timothe.benard@ater-environnement.fr</p>	<p>Rédacteur de l'étude d'expertise paysagère</p>

# Sommaire

<b>CHAPITRE A – ÉTAT INITIAL</b>	<b>6</b>
1 Définition	7
2 Contexte paysager	10
3 Enjeux et sensibilités identifiés du territoire	45
<b>CHAPITRE B - JUSTIFICATION DU PROJET ET VARIANTES</b>	<b>46</b>
1 Détermination de l'implantation	47
<b>CHAPITRE C – ANALYSE DES IMPACTS ET MESURES</b>	<b>52</b>
1 Contexte paysager et patrimonial	54
2 Impacts paysagers	55
3 Mesures paysagères	68
4 Méthode relative au contexte paysager	74



La société H2AIR souhaite installer un parc photovoltaïque sur le territoire communal d'Étavigny, dans le département de l'Oise (région Hauts-de-France). Ce projet est soumis à une demande de permis de construire comprenant une étude d'impact sur l'environnement. Cette dernière s'intéresse plus particulièrement aux impacts du futur parc photovoltaïque sur son paysage d'accueil mais également sur les paysages voisins.

Cette étude est composée de quatre chapitres. Le premier correspond à l'état initial des paysages, c'est-à-dire, à leurs descriptions et à l'analyse de leurs sensibilités. Ainsi, les enjeux du projet pourront être identifiés. Le second développe la justification du projet afin d'exposer les raisons du choix du site. Le troisième chapitre correspond aux impacts et aux mesures lors des différentes phases du projet. Le dernier chapitre présente l'analyse des méthodes utilisées et des difficultés rencontrées.

# CHAPITRE A – ÉTAT INITIAL

1	DEFINITION _____	7
2	CONTEXTE PAYSAGER _____	10
2 - 1	LE GRAND PAYSAGE _____	11
2 - 2	FOCUS SUR LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE _____	21
2 - 3	ENJEUX ET SENSIBILITES DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE _____	25
2 - 4	ENJEUX ET SENSIBILITES DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE _____	31
2 - 5	ENJEUX ET SENSIBILITES DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET HISTORIQUE _____	37
2 - 6	SYNTHESE DES SENSIBILITES ET RECOMMANDATIONS PAYSAGERES _____	42
3	ENJEUX ET SENSIBILITES IDENTIFIES DU TERRITOIRE _____	45



# 1 DEFINITION

L'état initial d'une étude d'impact permet de caractériser l'environnement ainsi que d'identifier et hiérarchiser les enjeux environnementaux sur les différentes aires d'étude.

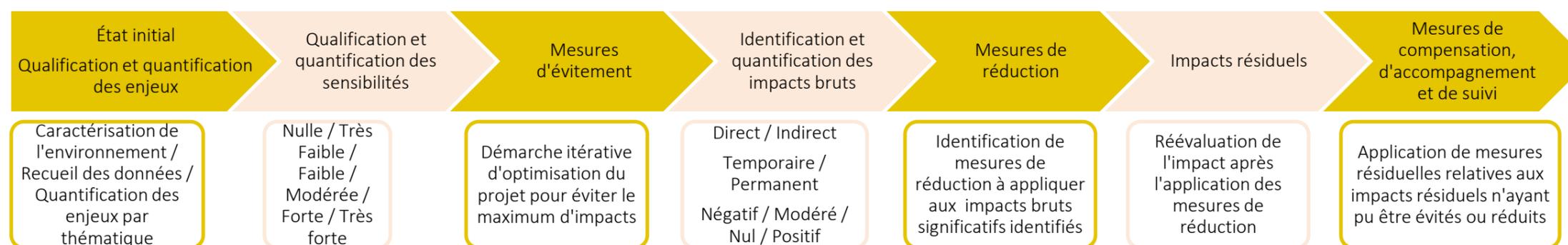


Figure 1 : Les différentes phases de la rédaction d'une étude d'impact

L'enjeu est déterminé par l'état actuel de la zone d'implantation potentielle (« photographie de l'existant ») vis-à-vis des caractéristiques physique, paysagère, patrimoniale, naturelle et humaine. Les enjeux sont définis par rapport à des critères tels que la qualité, la quantité, la diversité, etc. Cette définition des enjeux est indépendante de l'idée même d'un projet. Elle est par conséquent décorrélée du lien visuel entre les lieux étudiés et la zone d'implantation potentielle.

La sensibilité correspond à l'interprétation de l'enjeu au regard du projet. En effet, il exprime le risque de perdre ou non, une partie de la valeur de l'enjeu en réalisant le projet. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'impact potentiel du parc photovoltaïque sur l'enjeu étudié.

La synthèse des enjeux est présentée sous la forme d'un tableau comportant les caractéristiques de la zone d'implantation potentielle et les niveaux de sensibilité. Ce tableau permet ainsi de hiérarchiser les enjeux environnementaux. Néanmoins, la transcription des données en sensibilité n'est pas aisée et est menée par une approche analytique et systémique. Les choix doivent toujours être explicités et la démarche environnementale doit être « transparente » afin d'écarter toute subjectivité.

Différents niveaux de sensibilité sont possibles :



## Définition des aires d'étude

« L'aire d'étude correspond à la zone géographique dans laquelle le projet est potentiellement visible dans le paysage. Elle doit être définie en fonction des incidences potentielles attendues, des protections règlementaires existantes, de la configuration de la zone d'implantation et de sa sensibilité. Elle doit considérer les unités paysagères qui seront affectées par le projet et ses variantes éventuelles. L'expérience montre que les installations sont généralement visibles distinctement dans un rayon de 3 km, au-delà duquel leur perception est celle d'un « motif en gris ». L'aire d'étude peut ainsi se décomposer en une zone proche et une zone plus éloignée (rayon de 3 à 5 km, voire plus large lorsque les caractéristiques du paysage le nécessitent). L'aire de l'étude doit être affinée dans chaque cas lorsque la configuration du relief environnant occasionne des points de vue sur le site depuis des hauteurs éloignées, ou lorsque les projets sont de grande envergure. »

Extrait du guide de l'étude d'impact photovoltaïque – Avril 2011

Afin de correspondre à la définition du guide précédemment cité, les aires d'étude rapprochée (AER) et éloignée (AEE) ont respectivement été fixées à 2 km et 5 km autour de la zone d'implantation potentielle.

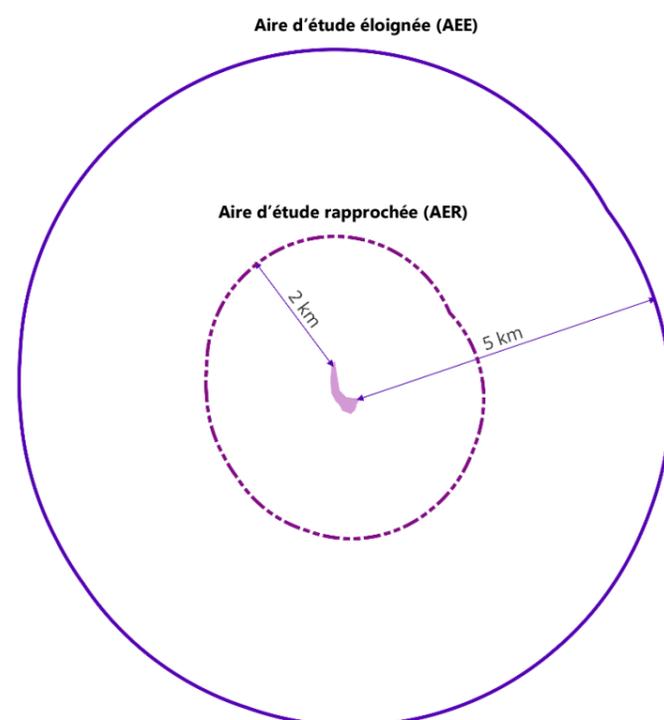


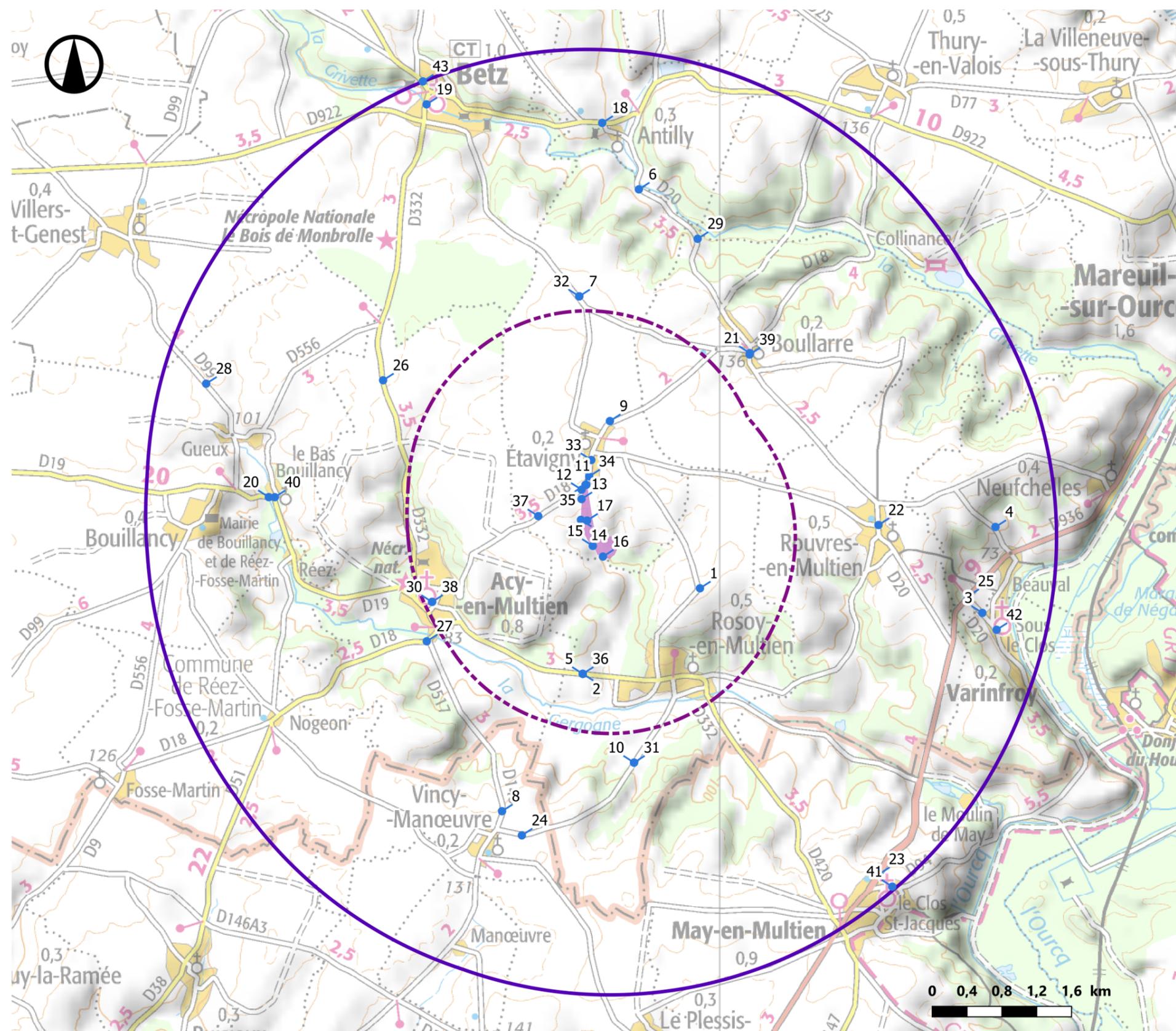
Figure 2 : Définition des aires d'étude

## Méthodologie d'approche de l'analyse paysagère

L'étude paysagère s'appuie sur une analyse cartographique, bibliographique et de terrain. Elle vise à recenser les éléments paysagers majeurs constitutifs des deux aires d'étude voire au-delà si nécessaire. L'analyse se fonde alors sur les principaux lieux de vie, axes de communications et itinéraires touristiques ainsi que sur les éléments relevant du patrimoine bâti faisant l'objet d'une protection ou d'une importance locale.

### Choix des photographies

Les photographies visent à illustrer la réalité de terrain. Elles permettent de contextualiser les propos qui accompagnent les différents paragraphes. Afin de ne pas surcharger les différentes cartographies, une carte dédiée à la localisation de ces photographies est présentée en début de dossier. Les photographies y sont inscrites par un point et un numéro correspond à leur ordre d'apparition dans le dossier. Le numéro de la photographie est inscrit dans un encart blanc en haut à gauche de chacune d'entre elles. Ce numéro est à dissocier de la légende « figure » qui numérote l'ordre d'apparition des illustrations dans le corps du texte. Dans le cas où une photographie est utilisée pour illustrer des thématiques différentes, celle-ci porte le numéro de sa première apparition dans le texte. De ce fait, l'ordre des photographies n'est pas systématiquement chronologique.



## Localisation des photographies



Novembre 2023

Sources : IGN 100®

Copie et reproduction interdites

### Légende

 Zone d'implantation potentielle

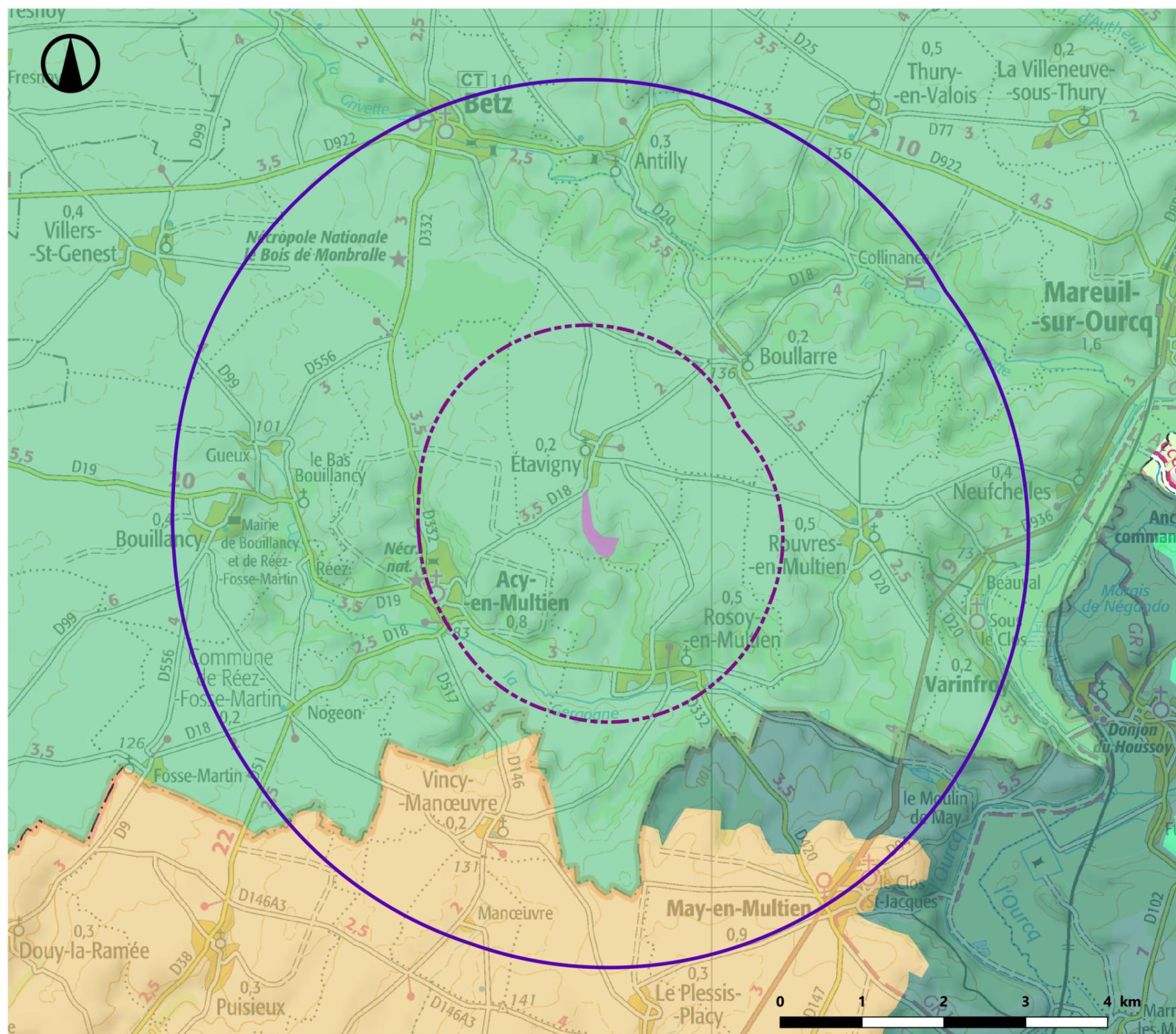
### Aires d'étude

 Aire d'étude rapprochée

 Aire d'étude éloignée

Carte 1 : Localisation des photographies

## 2 CONTEXTE PAYSAGER



### Unités paysagères



Novembre 2023

Sources : IGN 100®, Atlas des paysages de l'Oise, Atlas des paysages de l'Aisne  
Copie et reproduction interdites

#### Légende

Zone d'implantation potentielle

#### Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

#### Unités paysagères

Valois Multien

Multien

Vallée de l'Ourcq

Carte 2 : Les unités paysagères

## 2 - 1 LE GRAND PAYSAGE

Le Maître d'Ouvrage a confié au bureau d'études paysager ATER Environnement une mission d'étude en vue d'évaluer l'impact paysager du parc photovoltaïque projeté.

### 2 - 1a Unités paysagères et grands ensembles paysagers

Le projet de centrale solaire d'Étavigny se situe dans le département de l'Oise. Trois unités paysagères composent le périmètre d'étude du projet : le Valois Multien dans l'Oise et le Multien et la Vallée de l'Ourcq dans la Seine-et-Marne.

**Le Valois Multien** : « Le Valois Multien est un vaste plateau occupant la partie sud-est du département. Il possède une forte identité forestière et agricole. Il est bordé par les vallées de l'Oise, de l'Automne et l'Ourcq alimentées par de nombreuses vallées affluentes. Ces dernières entaillent le plateau et lui confèrent une grande diversité paysagère. Cette entité se distingue par une densité urbaine plus élevée à l'ouest qu'à l'est, où le secteur est beaucoup plus rural. Les bourgs de plus grande taille sont concentrés autour des voies de communications. (Crépy-en-Valois, le Plessis-Belleville...). »

*D'après l'Atlas des Paysages de l'Oise.*

**Le Multien** : « Il s'agit d'un plateau dont le sol, plan, est modulé par les mouvements de la vallée de la Théroanne et de ses affluents, et par les flancs de la vallée de la Gergogne. Les inflexions que créent les vallons secs sont appelées des « fonds ».

(...) Le sol propice à la culture est entièrement recouvert de grandes parcelles de céréales, d'oléagineux ou de betteraves. (...) Dans ce vaste dégagement, tous les éléments en élévation prennent valeur de motif de paysage, notamment les arbres, qui accompagnent les routes, les fermes, les villages.

(...) Seul le versant sud de la Gergogne appartient au territoire départemental, mais la vallée représente une évidente unité de perception. Elle constitue un parfait contrepoint à la planéité du plateau, lui opposant des sols pentus échancrés de vallons secs ainsi que les bois qui recouvrent ses versants, parfois jusqu'à la rivière. (...) La Gergogne offre des espaces de fond de vallée, gorgés d'eau. Prairies, cressonnières et peupleraies se partagent le site que n'occupe aucun village, Rosoy se trouvant dans l'Oise voisine. »

*D'après l'Atlas des Paysages de la Seine-et-Marne*



Figure 3 : Le Valois Multien - Le plateau d'Étavigny très ouvert à proximité de l'Orme plaideur (©ATER Environnement, 2023)



Figure 4 : Le Multien - La vallée de la Gergogne (©ATER Environnement, 2023)

**La Vallée de l'Ourcq** : « Encaissée entre le plateau de l'Orxois et celui du Multien, l'Ourcq, flanquée de son canal, achève son parcours au nord du département en se jetant dans la Marne à Lizy-sur-Ourcq. La vallée relativement large au regard de l'importance de la rivière, abrite dans un fond plat, large et gorgé d'eau un marais noir et tourbeux planté de peupliers. (...).

Les routes et les chemins sont rares et ne donnent pas la possibilité de pénétrer dans le plus grand marais du nord du département qui reste le domaine réserve des exploitants forestiers et des chasseurs. Seules les promenades publiques du canal de l'Ourcq et de la ligne de chemin de fer permettent de découvrir un tant soit peu la vallée. »

*D'après l'Atlas des Paysages de la Seine-et-Marne*



*Figure 5 : La Vallée de l'Ourcq à l'approche de Varinfroy (©ATER Environnement, 2023)*



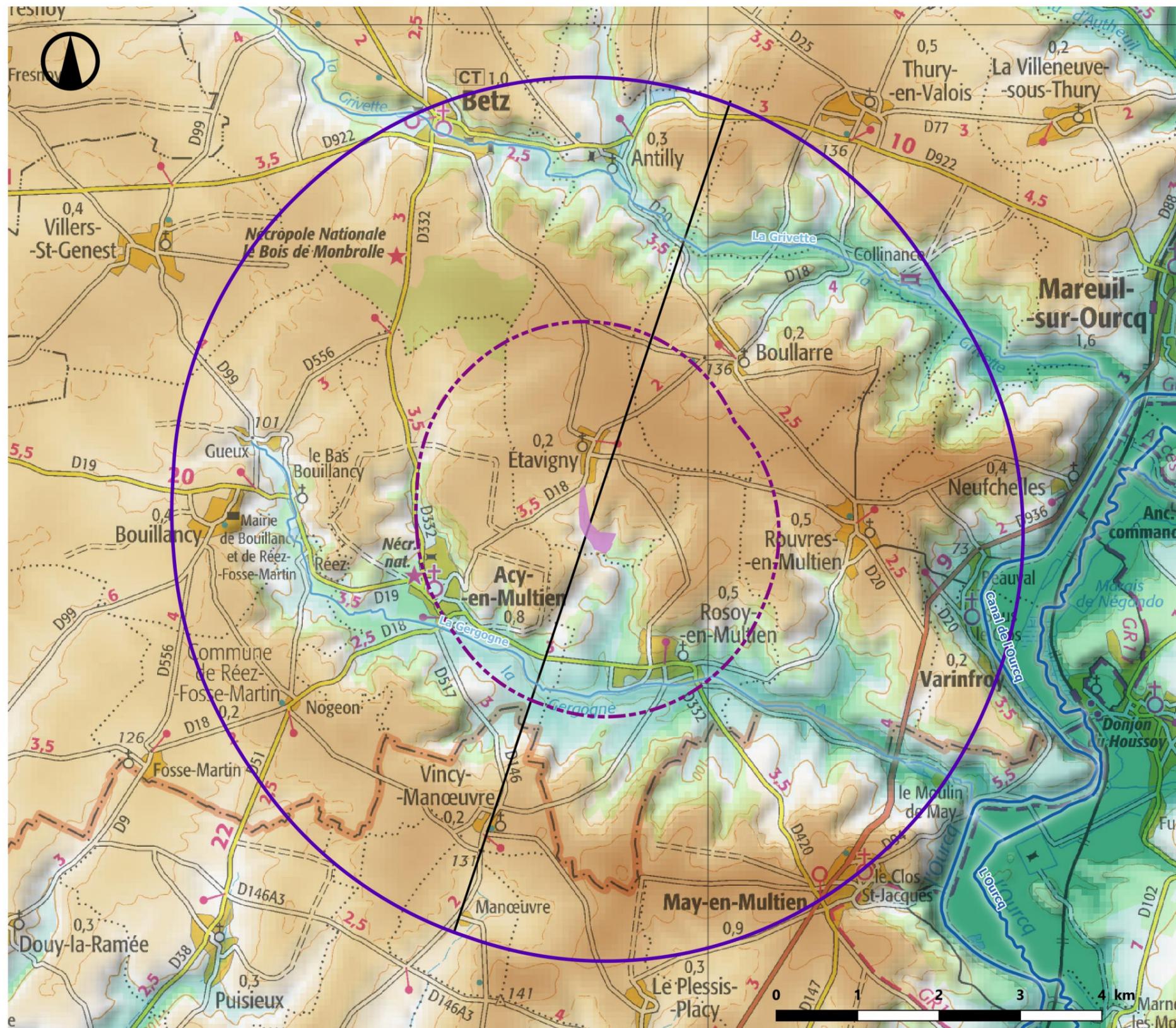
# Relief et hydrographie



Novembre 2023

Sources : IGN 100®, BD ALTI V2, BD Carthage

Copie et reproduction interdites



## Légende

Zone d'implantation potentielle

### Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

### Altitude (en m)

150

60

Hydrologie

Trait de coupe AA'

Carte 3 : Relief et hydrographie

## 2 - 1b Relief et hydrographie

4



Figure 6 : La vallée de l'Ourcq depuis les hauteurs de Beauval (@ATER Environnement, 2023)

Le territoire d'étude est composé de grands plateaux, délimités par des vallées. A l'Est, la Vallée de l'Ourcq borde l'aire d'étude éloignée. C'est un profil de vallée plutôt large, peu profond (environ 60m de dénivelé et 2km de large) à fond plat, qui accueille la rivière, son canal latéral, et de très nombreux boisements. Les versants sont quant à eux majoritairement ouverts et cultivés, préservant cependant quelques bosquets arborés çà et là (photographie n°6).

Deux rivières affluentes traversent les sites d'étude, la Grivette et la Gergogne. La Grivette au nord, en provenance de Betz, s'écoule dans une vallée très fermée par la végétation. Seule une voie verte et quelques sentiers piétons permettent de la parcourir.

Au sud, la Gergogne sinue dans une vallée prenant sa source proche de Bouillancy, à l'intérieur du site d'étude. C'est une vallée très large elle aussi à l'image de la vallée de l'Ourcq, et majoritairement cultivée donc ouverte sur les versants.

5



Figure 7 : La vallée de la Gergogne aux abords de la D332 (@ATER Environnement, 2023)

Les vallées sont par ailleurs le siège d'implantation de nombreux bourgs et lieux-dits, et s'accompagnent de boisements plus densément que sur les plateaux. Dès lors, les bourgs en creux de vallée sont grandement protégés des vues en direction du projet grâce à la végétation et aux variations de relief.

6



Figure 8 : Le fond de vallée de la Grivette largement boisé et pâturé (@ATER Environnement, 2023)

Entre ces deux petites vallées, le plateau d'Étavigny est très ouvert. C'est un paysage de cultures ouvertes, qui s'étend jusqu'à l'horizon et sur lequel se découpent de petits vallons secs vers la vallée de la Gergogne au sud. Quelques masses boisées ponctuent les plaines et offrent des barrières visuelles à faible et longue distance. C'est le cas en particulier du Bois de Montrolle au nord-ouest et de la dense végétation accompagnant les multiples entailles de la vallée de la Gergogne.

Au sud, un autre plateau, le plateau de Vincy-Manœuvre s'insère entre deux vallons parallèles. Celui-ci ressemble au plateau d'Étavigny avec de légères ondulations et un paysage très ouvert. Les vues vers la zone d'implantation potentielle sont limitées par la végétation émanant du vallon de la Gergogne.

La zone d'implantation potentielle prend place sur une friche agricole, à proximité du bourg d'Étavigny et au sein du Fond des Brousses, un petit vallon sec rejoignant la Gergogne. Cette position dans le vallon limite considérablement les vues, celles-ci sont en effet très vite masquées par les légères ondulations topographiques et par la présence de quelques masses boisées. L'altitude varie de 128 à 100 m, du haut du vallon au point le plus bas du site.



Figure 9 : Le plateau d'Étavigny à proximité du hameau de Saint-Ouen (©ATER Environnement, 2023)



Figure 10 : Vue depuis le plateau de Vincy-Manœuvre en direction d'Étavigny (©ATER Environnement, 2023)



Figure 11 : Coupe AA' - nord-sud (exagération verticale de facteur 5) (@ATER Environnement, 2023)

Cette coupe topographique permet de mieux appréhender les spécificités des différentes aires d'étude, en mettant en lumière les reliefs et les différents filtres (végétaux, bâtis, etc.) existants ainsi que les espaces sensibles.

Elle illustre le profil du plateau d'Étavigny qui comporte néanmoins quelques ondulations ponctuelles et un léger bombé. La vallée de la Grivette au nord (ci-dessus à droite) est plus prononcée et fermée que celle du de la Gergogne, plus ouverte.

La zone d'implantation potentielle se trouve au sud du bourg. Elle se situe sur une légère inflexion en direction du sud, et fait face à un petit versant cultivé.

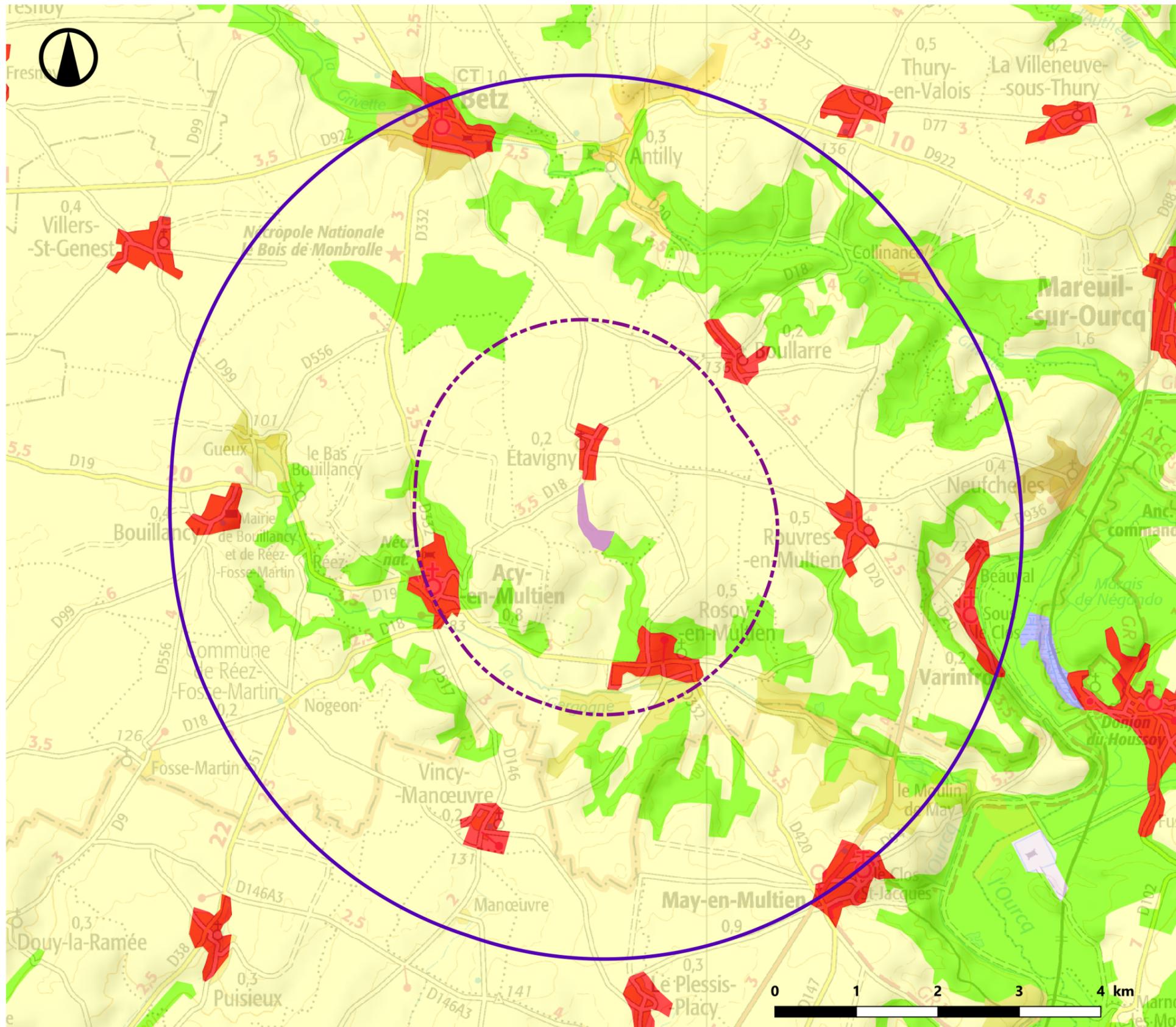
D'une manière générale, cette coupe témoigne de l'importance des petites variations du relief, qui intimisent des espaces. Celles-ci permettent donc de n'avoir que de rares visibilités de la zone d'implantation potentielle.

# Occupation du sol



Novembre 2023

Sources : IGN 100®, CLC-2018  
Copie et reproduction interdites



## Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude**
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Occupation du sol**
- Tissu urbain discontinu
- Chantiers
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Forêts de feuillus
- Marais intérieurs

Carte 4 : Occupation du sol

Projet de parc photovoltaïque d'Étavigny (60)  
Permis de construire

## 2 - 1c Occupation du sol et ambiances paysagères

La carte ci-avant montre que le projet photovoltaïque d'Étavigny va s'insérer dans un espace marqué par l'agriculture, les sols étant majoritairement des sols arables voués à la culture. Les paysages sur les plateaux sont donc très ouverts.

Les tissus urbains discontinus remarquables sur les plateaux sont Étavigny, Rouvres-en-Multien, Boullarre d'une part sur le plateau d'Étavigny et Vincy-Manœuvre et May en Multien sur le plateau plus au sud. Tous ceux-ci s'implantent sur des plateaux relativement ouverts, au milieu de grandes cultures.



*Figure 12 : Les plateaux agricoles sont très ouverts et les villages se repèrent grâce à des points de repères (château d'eau, clocher, peupliers...). Ici au loin le village de Boullarre et son château d'eau (@ATER Environnement, 2023)*

Dans les vallées et vallons, Betz, Bouillancy et Rosoy-en-Multien s'insèrent eux dans des masses boisées plus ou moins continues, et parmi un mélange de cultures et de prairies en herbe.

La zone d'implantation potentielle s'installe au sud d'Étavigny sur une parcelle en friche agricole.



*Figure 13 : Les paysages des vallons plus rythmés et séquencés par les différents masques. (@ATER Environnement, 2023)*

Malgré un caractère à dominante agricole et un relief relativement plan autour de la zone d'implantation, le site est inséré dans un petit vallon qui l'isole visuellement de son contexte. Au-delà du plateau, le changement de pratiques agricoles, la plus grande densité de boisements et le relief masquent rapidement les vues vers la zone de projet.

## 2 - 1d Notion de mutation paysagère

La sensibilité d'un paysage ne peut pas s'évaluer uniquement en tenant compte de la visibilité ou non de la zone d'implantation potentielle. En effet, l'implantation du projet peut générer des modifications sur d'autres éléments du paysage, comme des boisements, des chemins, des nivellements, notamment à l'échelle de la zone d'implantation potentielle. Ces changements peuvent parfois être perceptibles à distance, et modifier la manière dont un observateur perçoit le paysage ou la zone d'implantation potentielle. On appellera ce type d'évolution des « mutations » du paysage. Ces mutations vont dépendre du projet de centrale solaire, et ne sont donc pas quantifiables au moment de l'état initial. Toutefois, il est possible d'anticiper le type de mutation possible, et donc d'évaluer la sensibilité du paysage à ce type de mutation.

À titre d'exemple, si une zone d'implantation potentielle est densément boisée, un défrichement sera peut-être nécessaire. Un défrichement modifierait la silhouette de la zone d'implantation potentielle. Il y aurait donc mutation de l'existant. Au stade de l'état initial, il est impossible de savoir l'ampleur de cette mutation, ni même si elle aura lieu. En revanche, on peut tenir compte de cette mutation potentielle et évaluer la sensibilité du paysage vis-à-vis de cette mutation.

**Le terme de mutation englobe donc les modifications du paysage qui pourraient être associées au projet. Les paysages sont ainsi plus ou moins sensibles à un certain type de mutation.**

## 2 - 2 FOCUS SUR LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

La zone d'implantation potentielle, d'une superficie d'environ 13 hectares non clôturés se situe sur le territoire communal d'Étavigny. Il s'agit d'une friche agricole sur laquelle une végétation spontanée a pris place. La topographie est marquée avec une pente majeure d'est en ouest passant de 128 mètres d'altitude à 100 m.

La zone d'implantation potentielle tient en une seule pièce, qui longe un chemin agricole et jouxte la route départementale D18 au nord. Cette route est également le point d'entrée sur le site (Photographie n°14). La friche est composée pour sa majeure partie d'une strate basse herbacée uniforme.

En revanche, les limites du site accueillent d'autres formes de végétation. Quelques haies prennent place le long du chemin agricole en sa partie basse, sur un léger talus au bord du chemin. Ces haies sont composées d'essences champêtres et conservent un faible développement en hauteur, de 3 à 4 mètres.

Au sein du site, trois ourlets arbustifs se succèdent et s'implantent sur des légers talus en travers de la pente. Ils sont composés là aussi d'arbres ou d'arbustes de développement moyens, de 4 à 8 mètres (photographie n°16).

Plus bas, un talus plus important fait une séparation entre la partie haute et la partie basse. Ce talus est occupé par un fourré dense et très diversifié, duquel se détachent quelques arbres de grand développement (photographie n°17). La limite sud est là aussi un boisement, plus important, qui s'étend vers l'aval du Fond des Brousses (photographie n°18).

Enfin, au nord, à l'approche du village, un bassin de rétention prend place et marque la limite entre la route et le site (photographie n°13). Ce bassin occupe le coin le plus proche du village, et est actuellement protégé par une série de poteaux qui matérialisent la limite et la présence du bassin.

La zone d'implantation potentielle s'inscrit globalement dans un contexte rural, les vis-à-vis immédiats étant principalement des terres cultivées. Cependant, il faut noter que le site de projet est visible depuis une portion de la route D18 qui se dirige vers Acy-en-Multien et depuis les habitations les plus proches.



Figure 14 : Le bassin de rétention à l'entrée du site (@ATER Environnement, 2023)

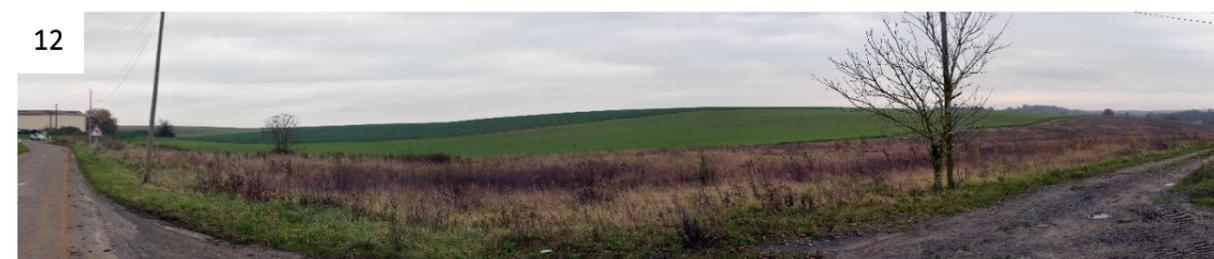


Figure 15 : Vue sur l'entrée du site depuis la route limitrophe au nord (@ATER Environnement, 2023)



Figure 16 : Vue sur la ZIP depuis le chemin agricole (@ATER Environnement, 2023)



Figure 17 : Ourlets arbustifs s'échelonnant dans la pente (@ATER Environnement, 2023)



Figure 18 : Le talus boisé séparant les deux parties de la zone d'implantation potentielle (@ATER Environnement, 2023)



Figure 19 : Limite sud du site (@ATER Environnement, 2023)

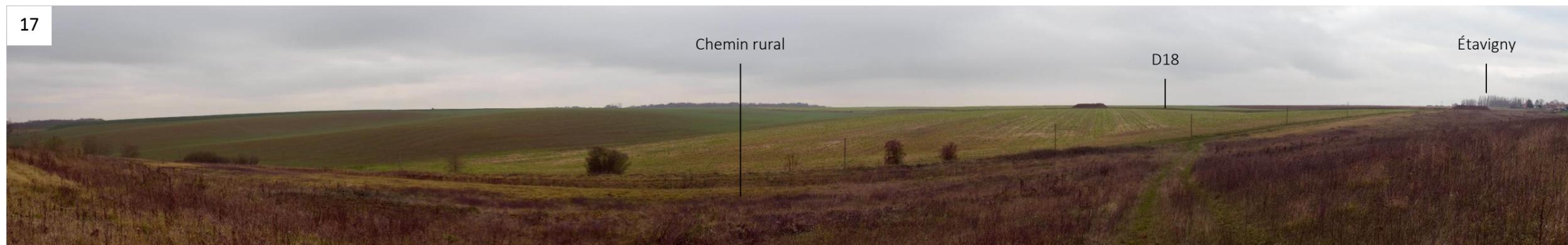


Figure 20 : Vue depuis le cœur du site (@ATER Environnement, 2023)

Ainsi, à l'échelle des aires d'étude éloignée et rapprochée, les visibilitées sur le projet sont grandement limitées au vu d'un contexte très peu urbanisé et le positionnement de la zone d'implantation potentielle dans un petit vallon. Seules quelques habitations proches et la route D18 seront sujettes à des vues potentielles.

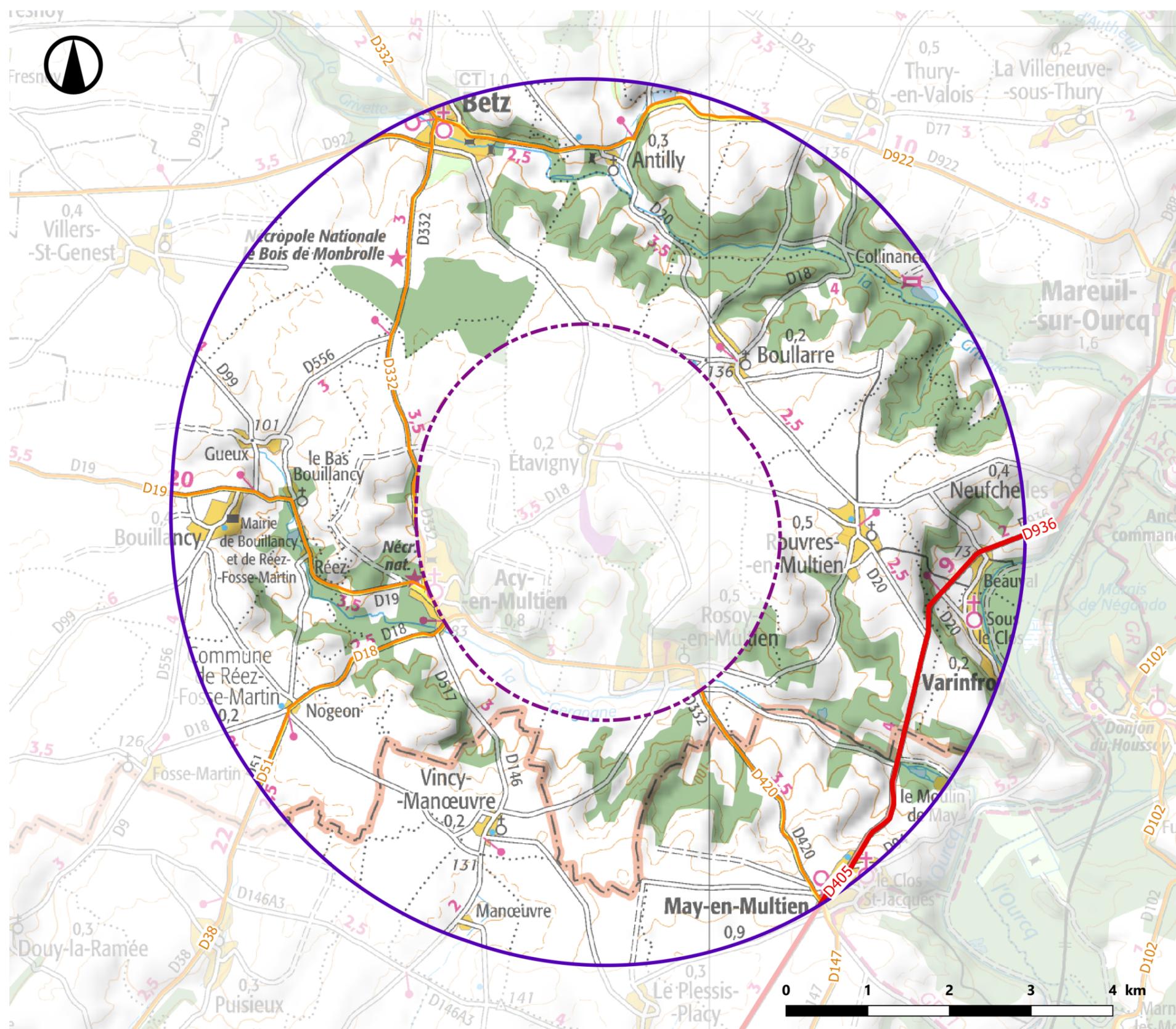


# Aire d'étude éloignée



Décembre 2023

Sources : IGN 100®, CLC 2018, DREAL HDF, Office de tourisme du Pays de Valois  
Copie et reproduction interdites



- Légende**
- Zone d'implantation potentielle
  - Aires d'étude**
  - Aire d'étude rapprochée
  - Aire d'étude éloignée
  - Axes de communication**
  - Liaison principale
  - Liaison régionale
  - Itinéraires touristiques**
  - Voie verte du Pays de Valois
  - Principaux masques visuels**
  - Principaux boisements (>25ha)

Carte 5 : Enjeux de l'aire d'étude éloignée

## 2 - 3 ENJEUX ET SENSIBILITES DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

### 2 - 3a Lieux de vie

Plusieurs bourgs sont compris au sein de l'aire d'étude éloignée. Avec plus de 1 100 habitants, Betz, localisé à la limite nord-ouest de l'aire d'étude éloignée, demeure le lieu de vie principal. Ce bourg est connu pour son château, et notamment son parc inscrit aux monuments historiques. Il comporte plusieurs éléments de patrimoine bâti. **L'enjeu lié au bourg est modéré.**

Les autres bourgs sur l'aire d'étude comptent entre 150 et 900 habitants. **Les enjeux liés à ces bourgs sont faibles.**

Parmi ces lieux de vie et au sein de l'aire d'étude éloignée, quelques-uns prennent place dans les vallées, à savoir Betz et Antilly dans la vallée de la Grivette, les hameaux de Bouillancy dans la vallée de la Gergogne, et Varinfroy dans la vallée de l'Ourcq. L'ensemble de ces bourgs ne présentent aucun vis-à-vis avec le projet car situés en contrebas par rapport au plateau d'Étavigny. Il en va de même pour tous les petits hameaux qui ont trouvé leur place autour des rivières, au creux des vallées : Le Moulin de May, Réez, le Moulin (Antilly). **Leur sensibilité est donc nulle.**

Sur les plateaux, les bourgs de Boullarre, Rouvres-en-Multien, May-en-Multien, Vincy-Manœuvre et Bouillancy prennent place dans un paysage beaucoup plus ouvert. En revanche, du fait des légères ondulations du relief évoquées précédemment et des grandes distances qui les séparent de la zone d'implantation potentielle, ces bourgs sont épargnés de vues vers celle-ci. **Leur sensibilité est donc nulle.**

18



Figure 22 : Antilly depuis la D922, hors ZIP (@ATER Environnement, 2023)

19



Figure 21 : Betz, vue sur l'église depuis la route principale, hors ZIP (@ATER Environnement, 2023)

20



Figure 23 : Le Bas Bouillancy, hameau de Bouillancy dans la vallée de la Gergogne (@ATER Environnement, 2023)

25

21



Figure 24 : Boullarre, depuis le cœur du bourg, hors ZIP (@ATER Environnement, 2023)

22



Figure 25 : Vue depuis Rouvres-en-Multien en direction de la route d'Étavigny (@ATER Environnement, 2023)

23



Figure 26 : Depuis la sortie nord (D405) de May-en-Multien (@ATER Environnement, 2023)

24



Figure 27 : Vincy-Manœuvre depuis la route de Rosoy-en-Multien, hors ZIP (@ATER Environnement, 2023)

Les lieux de vie de cette aire d'étude, qu'ils soient en fond de vallée ou sur les plateaux ne présentent pas de sensibilité au regard du projet. En effet, malgré la faible présence végétale sur les plateaux, la position de la zone d'implantation potentielle dans un petit vallon la rend invisible depuis les bourgs de l'aire d'étude éloignée.

## 2 - 3b Axes de communication

L'axe principal desservant l'aire d'étude éloignée est la D936, qui parcourt la vallée de l'Ourcq. D'autres plus petites départementales irriguent l'aire d'étude éloignée, à savoir les D332, D19, D18/D51 et D420. Le reste du réseau viaire étant composé de petites départementales et dessertes locales. **L'enjeu est modéré.**

À l'image des lieux de vie, la perception visuelle de la zone d'implantation potentielle est très largement conditionnée par les reliefs qui composent ces paysages mais également par les quelques boisements qui accompagnent les vallées.

La D938 passe dans l'aire d'étude éloignée à l'est en suivant la vallée de l'Ourcq (photographie n°27). La position de la zone d'implantation potentielle sur le plateau d'Étavigny n'autorise pas de visibilité sur celle-ci depuis la départementale. **La sensibilité est nulle.**

De même et à l'image des lieux de vie, les D332, D18/D51, D19 et D420 et l'ensemble du réseau viaire de l'aire d'étude éloignée ne permettent pas de vues vers la zone d'implantation du projet du fait des ondulations topographiques. **Leur sensibilité est donc nulle.**

25



Figure 28 : Depuis la D938 à hauteur de Varinfroy, hors ZIP (©ATER Environnement, 2023)

26



Figure 29 : Depuis la D332, la zone d'implantation potentielle cachée par le relief (©ATER Environnement, 2023)



Figure 30 : Depuis la D18 à l'entrée sud d'Acy-en-Multien (@ATER Environnement, 2023)



Figure 31 : Depuis la D19 au nord-ouest de Bouillancy (@ATER Environnement, 2023)

Le relief et les masses boisées dans les vallées et vallons génèrent des masques naturels à la perception et protègent les axes de toute visibilité sur la zone d'implantation potentielle. La sensibilité est globalement nulle.

## 2 - 3c Sites touristiques

Peu de circuits touristiques cyclables ou pédestres parcourent le site. La seule infrastructure répertoriée est la voie verte du Pays de Valois, proposée par l'office de tourisme du Pays de Valois, et parcourant la vallée de la Grivette. **L'enjeu lié aux circuits touristiques est modéré.**

En revanche, cette voie verte s'implante uniquement dans le fond de vallée très boisé de la Grivette. **Sa sensibilité est donc nulle.**

Au sein de l'aire d'étude éloignée, le seul attrait touristique que constitue la voie verte du Pays de Valois ne présente aucune sensibilité vis-à-vis du projet solaire de Étavigny du fait de sa position en contrebas du site de projet, en fond de vallée.

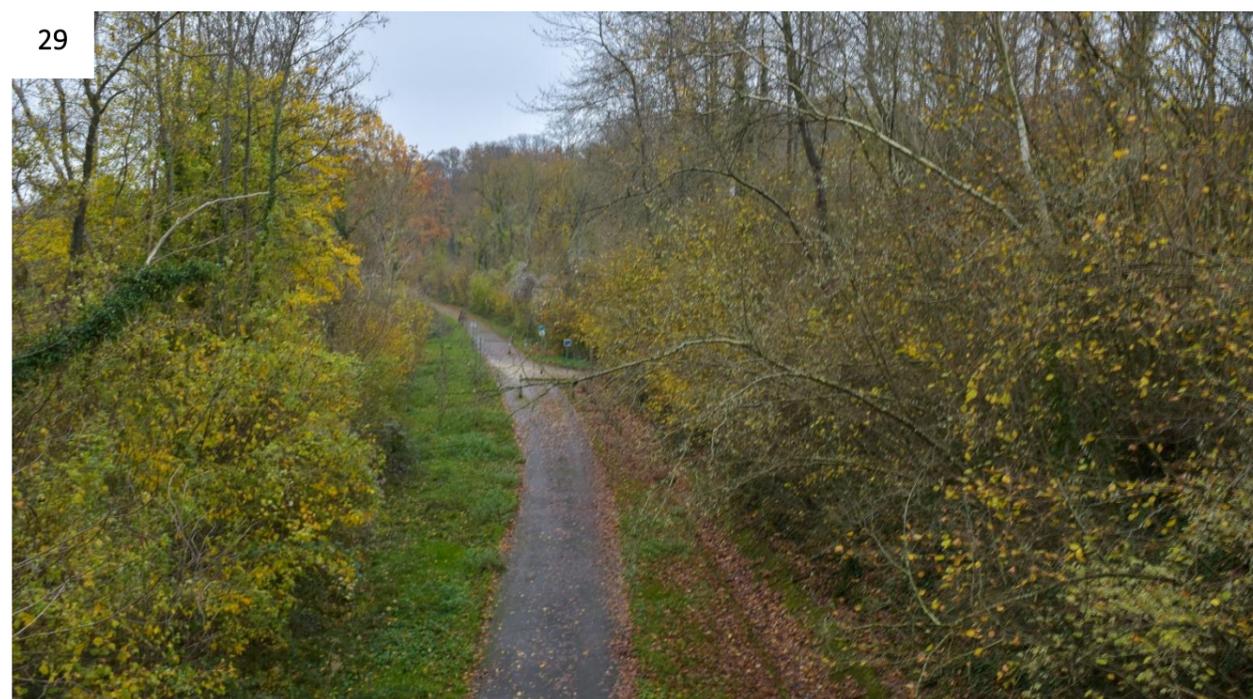
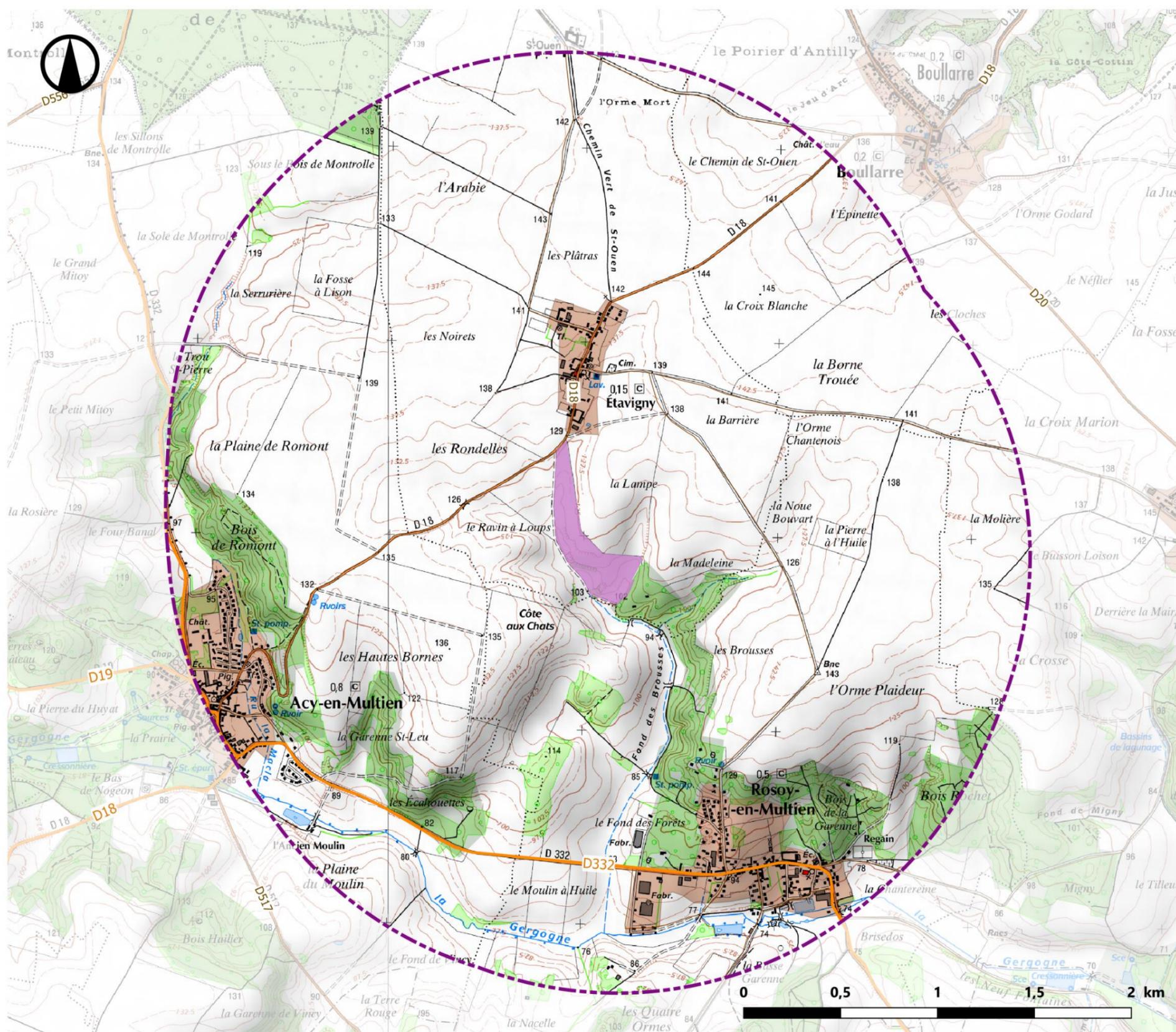


Figure 32 : La Voie Verte du Pays de Valois, hors ZIP (©ATER Environnement, 2023)

29

29



# Aire d'étude rapprochée



Décembre 2023

Sources : IGN 25®, DREAL HDF, Office de tourisme du Pays de Valois  
Copie et reproduction interdites

## Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude**
- Aire d'étude rapprochée
- Infrastructures de transport**
- Liaison régionale
- Liaison locale
- Principaux masques visuels**
- Principaux lieux de vie
- Principaux boisements (>25ha)

Carte 6 : Carte des enjeux de l'aire d'étude rapprochée

## 2 - 4 ENJEUX ET SENSIBILITES DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

### 2 - 4a Lieux de vie

Les lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée se répartissent en trois petites communes, Étavigny (160 habitants), Acy-en-Multien (889 habitants) et Rosoy-en-Multien (603 habitants). En termes de hameaux, on notera seulement la présence du lieu-dit Saint-Ouen en limite nord de l'aire d'étude rapprochée. **Les lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée présentent un enjeu faible.**

La commune d'Acy en Multien s'articule en étoile autour d'une petite placette centrale, dans le vallon de la Gergogne. Le bois de Romont couronne les hauteurs du village en direction de la zone de projet ce qui obstrue toute visibilité possible vers cette dernière. **La sensibilité est nulle.**

Sur le même principe et un peu plus en aval, Rosoy-en-Multien s'étend le long de la D332, en fond de vallon. Les bois de la Garenne et le Fond des Forêts constituent des masques en direction de la zone de projet. **La sensibilité du village est nulle.**

Le hameau de Saint-Ouen est lui aussi épargné des vues sur la zone d'implantation potentielle. En effet, il se situe à l'arrière d'Étavigny par rapport à la zone de projet, le village constituant donc un masque. **La sensibilité du hameau est nulle.**

31



Figure 33 : Rosoy-en-Multien depuis le fond de la vallée de la Gergogne (@ATER Environnement, 2023)

30



Figure 34 : Vue depuis la place principale d'Acy-en-Multien (@ATER Environnement, 2023)

32



Figure 35 : Vue du hameau de Saint Ouen vers Étavigny (@ATER Environnement, 2023)

Enfin, le village d'Étavigny prend place sur la D18, au milieu du plateau. Une petite centralité est organisée autour de l'église, de la mairie, du lavoir et quelques bâtisses anciennes. Le reste du village est composé de maisons individuelles sans grand intérêt architectural. La zone d'implantation potentielle prend place à la sortie sud du village. La partie nord de cette zone pourra donc être visible depuis les dernières habitations (photographie n°37). Néanmoins on notera qu'assez peu d'habitations sont concernées et que peu de fenêtres donnent du côté de la zone d'implantation potentielle. La partie sud du site quant à elle sera masquée du village par le relief de la Fosse des Brousses. **La sensibilité est modérée.**

La zone d'implantation potentielle est globalement assez peu visible au sein de l'aire d'étude rapprochée. Les villages de Rosoy-en-Multien et Acy-en-Multien et le hameau de Saint Ouen n'entretiennent aucun lien visuel avec le site de projet, leur sensibilité est donc nulle. Seules quelques habitations du village d'Étavigny sont exposées à la vue de la zone d'implantation potentielle, dans de faibles mesures.



Figure 37 : Depuis l'intérieur du village d'Étavigny, hors ZIP (©ATER Environnement, 2023)



Figure 36 : Depuis la sortie sud d'Étavigny (©ATER Environnement, 2023)



Figure 38 : Vue depuis le bord de la zone d'implantation potentielle vers le village (©ATER Environnement, 2023)

## 2 - 4b Axes de communication

Peu d'axes de communication traversent le site d'étude et seule la D332 est considérée comme liaison régionale et la D18 comme liaison locale. Le reste du réseau viaire se compose de routes communales et de petites dessertes locales. **L'enjeu est faible à modéré.**

La D332 relie Acy-en-Multien à Rosoy-en-Multien au sein de la vallée de la Gergogne à la confluence avec le Fond des Brousses. Le relief du Fond des Brousses pourrait permettre potentiellement des vues vers la zone d'implantation potentielle, mais les masses boisées prenant place dans le vallon masquent toute visibilité potentielle vers celle-ci (photographie n°38). Tout comme les deux villages qu'elle relie, **la sensibilité de la route est donc nulle.**

La D18 traverse l'aire d'étude rapprochée du nord au sud-ouest, passant par Étavigny. La majeure partie de cette route ne permet pas de visibilité vers la zone de projet grâce aux très légères variations du relief. Entre Boullarre et Étavigny, un léger bombé (« La Lampe ») permet en effet de masquer totalement les vues. En revanche, depuis la sortie d'Étavigny et sur une portion d'environ 800 mètres, la zone d'implantation potentielle est largement visible depuis la route (photographie n°39). **La sensibilité de cette route est donc nulle mais localement très forte.** Enfin, le reste du réseau viaire ne présente aucune sensibilité vis-à-vis du projet.



Figure 39 : Depuis la D332 entre Acy-en-Multien et Rosoy-en-Multien (@ATER Environnement, 2023)

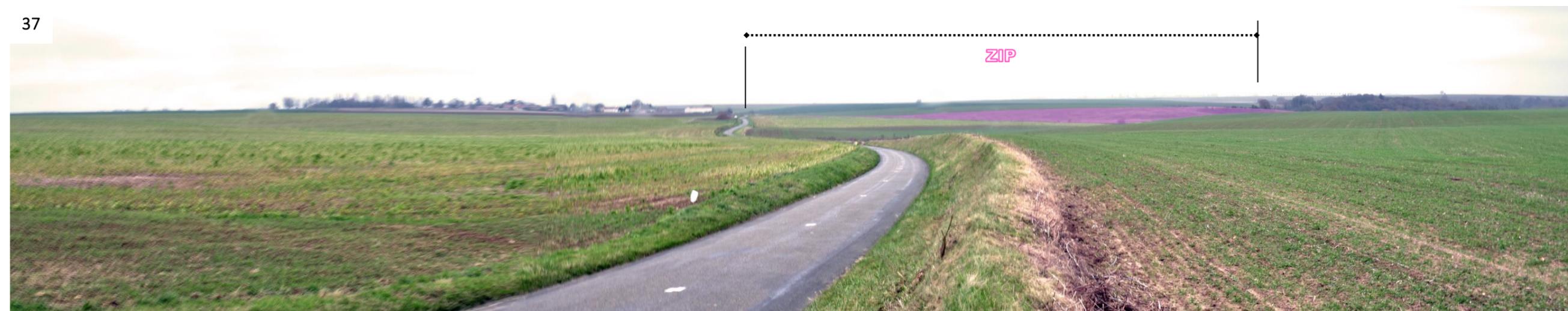


Figure 40 : Vue depuis la D18 au sud d'Étavigny, ZIP colorée en rose (@ATER Environnement, 2023)

Pour les axes de communication, comme pour les lieux de vie, le relief et les masses boisées dans les vallées n'autorisent aucune vue sur la zone d'implantation potentielle. Les sensibilités sont donc majoritairement nulles. Seule la D18, liaison locale entre Acy-en-Multien et Étavigny présente une très forte sensibilité lors de son passage à proximité de la zone d'implantation potentielle.

## 2 - 4c Sites touristiques

Aucun site ou circuit touristique n'est répertorié ni par l'office de tourisme ni par des sources d'amateurs de randonnée locaux. **L'enjeu est donc nul.**

Le site d'étude n'est parcouru par aucun circuit touristique ou ne présente aucun attrait touristique particulier.

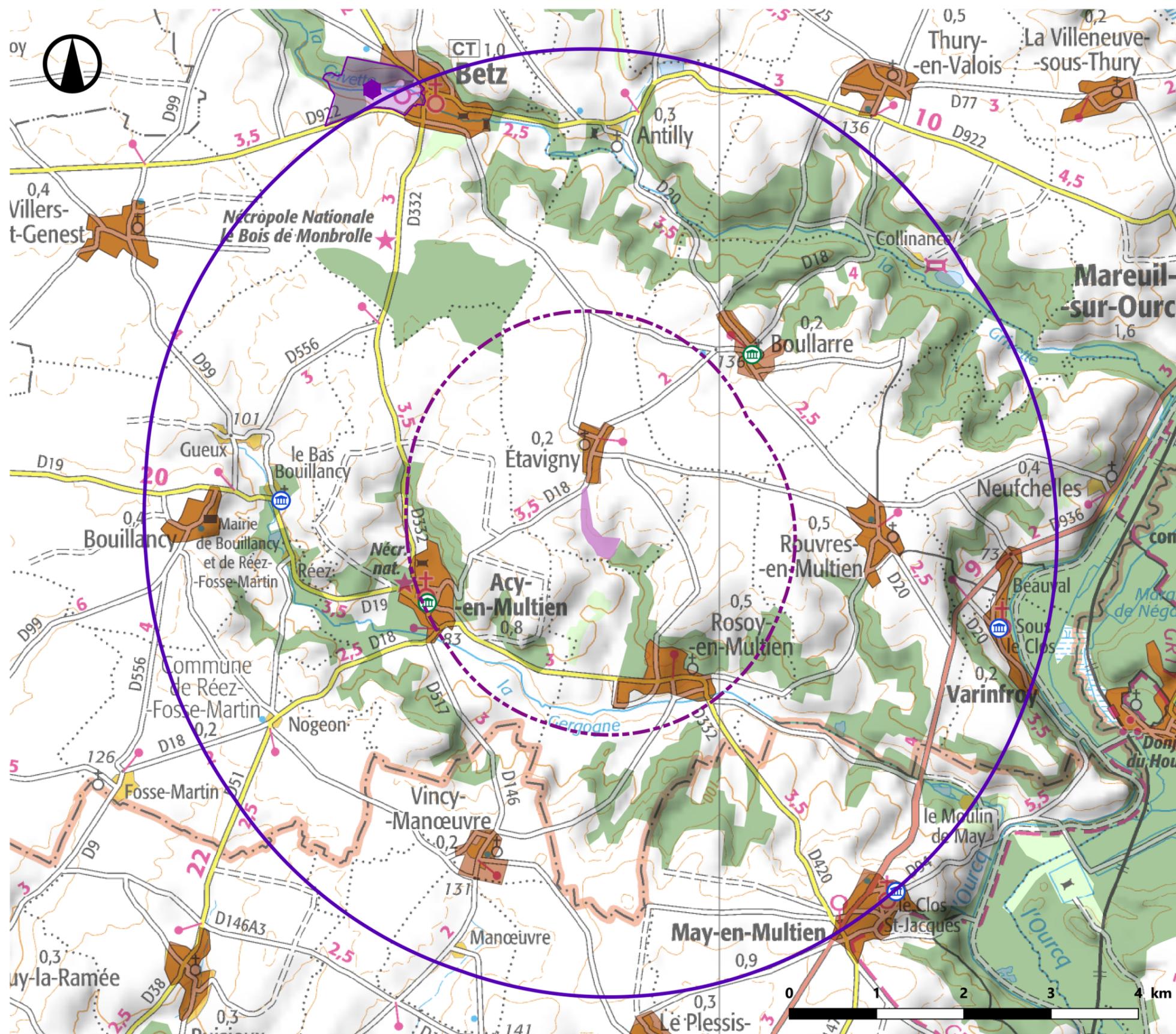


# Patrimoine



Novembre 2023

Sources : IGN 100®, CLC 2018, Atlas des patrimoines, Data.gouv  
Copie et reproduction interdites



## Légende

Zone d'implantation potentielle

### Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

### Monuments historiques

Classé

Inscrit

### Sites protégés

Site inscrit

### Principaux masques à la perception

Principaux lieux de vie

Principaux boisements (>25ha)

Carte 7 : Carte des enjeux patrimoniaux

Projet de parc photovoltaïque d'Étavigny (60)  
Permis de construire

## 2 - 5 ENJEUX ET SENSIBILITES DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET HISTORIQUE

### 2 - 5a Les monuments historiques

Seuls les monuments faisant l'objet d'une protection particulière au titre des Monuments Historiques par arrêtés et décrets de classement et inscription ont été ici recensés. Les édifices répertoriés par ces services dans le domaine de l'inventaire, mais sans protection, ne sont donc pas indiqués. Les informations proviennent de la base de données intitulée « Mérimée », gérée par le Ministère de la Culture, dont l'objet est le recensement du patrimoine monumental français dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle, etc.

Cinq églises sont classées monuments historiques au sein des aires d'étude dont quatre dans l'aire d'étude éloignée et une dans l'aire d'étude rapprochée. Aucun autre monument historique n'est répertorié. Ces monuments sont détaillés dans le tableau ci-après. **L'enjeu est modéré.**

D'une manière générale, aucun de ces cinq monuments historiques ne présente de sensibilité vis-à-vis du projet de parc photovoltaïque d'Étavigny.

L'ensemble de ces monuments sont protégés des vues au même titre que les lieux de vie dans lesquels ils s'inscrivent, par les variations du relief et les masques végétaux et bâtis.

**La sensibilité des monuments historiques est donc nulle.**

AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE				
N°	Commune	Monument	Protection	Distance au projet (km)
1	Acy-en-Multien	Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul	Classé	1,9
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE				
2	Boullarre	Église Saint-Étienne	Inscrit	2,4
3	Bouillancy	Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul	Classé	3,4
4	Varinfroy	Église Notre-Dame-de-la-Nativité	Classé	4,5
5	May-en-Multien	Église Notre-Dame-de-l'Assomption	Inscrit	5,0

Tableau 1 : Liste des monuments historiques inventoriés au sein des aires d'étude (source : Atlas des patrimoines, 2023)

38



Figure 41 : L'église Saint-Pierre et Saint-Paul à Acy-en-Multien (@ATER Environnement, 2023)

39



Figure 42 : L'église Saint-Étienne à Boullarre (@ATER Environnement, 2023)

40



Figure 43 : l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul à Bouillancy (©ATER Environnement, 2023)

41



Figure 45 : l'Église Notre-Dame-de-l'Assomption à May-en-Multien (©ATER Environnement, 2023)

42



Figure 44 : l'Église Notre-Dame-de-la-Nativité à Varinfroy (©ATER Environnement, 2023)

Aucun des monuments historiques présents dans le périmètre d'étude ne présente de sensibilité au regard du projet photovoltaïque d'Étavigny compte-tenu du relief et des masques bâtis et végétaux.

## 2 - 5b Les sites naturels

La protection des sites naturels a été instaurée par la loi du 2 mai 1930 (articles L 341-1 à 341-15, intégrés au Code de l'Environnement). Comme pour les monuments historiques, il existe deux cas de figure, le classement et l'inscription. Sont concernés les monuments naturels et les sites dont la conservation ou la préservation présentent, d'un point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

Un site naturel inscrit est recensé au sein des périmètre d'étude. Il s'agit du Parc du Château de Betz, un parc dessiné en 1780 pour la princesse de Monaco et qui représente « un des exemples les plus parfaits des parcs paysagers à fabriques romantiques » *Source : DREAL de Picardie (ex DREAL Hauts-de-France)*

Les chapitres relatifs aux lieux de vie et aux monuments historiques ont permis de déterminer qu'aucune sensibilité n'est recensée depuis le village de Betz, étant située dans la petite vallée de la Grivette. Le périmètre du site inscrit est légèrement plus large que celui du village, puisqu'il concerne également une partie du bois du château. Toutefois, ici aussi, le relief inhérent à la vallée ne permet pas de dégager des vues en direction de la zone d'implantation potentielle depuis ce site inscrit.

**La sensibilité de ce site est donc nulle.**



Figure 46 : Vue Ortho-photographique du site inscrit du Parc du Château de Betz (@ATER Environnement, 2023)

43



Figure 47 : Entrée du Parc du Château (@ATER Environnement, 2023)

Un site inscrit est recensé au sein du périmètre d'étude, celui du Parc du Château de Betz. Étant donné les nombreux masques visuels (trame bâtie, relief, végétation), aucune sensibilité n'est relevée vis-à-vis du projet d'Étavigny.

## 2 - 5c Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

Depuis la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) de juillet 2016, les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés deviennent des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

Aucun Site Patrimonial Remarquable n'est inventorié sur les sites d'étude. La sensibilité est donc nulle.

## 2 - 5d Vestiges archéologiques

Les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) vont être sollicités pour évaluer la sensibilité archéologique du site. En fonction de la sensibilité archéologique que la DRAC pourrait accorder au site, des recommandations d'implantation pourront être à prévoir.

Aucun site d'intérêt archéologique n'est inventorié sur les sites d'étude. La sensibilité est donc nulle.

## 2 - 5e Les monuments commémoratifs

Les monuments commémoratifs correspondent le plus souvent aux nécropoles et aux cimetières militaires commémorant les deux grandes guerres mondiales.

La nécropole française de Betz prend place sur le site, sur le plateau d'Étavigny. Néanmoins, le Bois de Montrolle représente un masque visuel obstruant les vues en direction de la zone de projet. **La sensibilité du site est donc nulle.**

La Nécropole de Betz est l'unique monument commémoratif présent dans les périmètres d'étude mais ne représente pas de sensibilité au regard du projet.

## 2 - 5f Le Patrimoine mondial de l'UNESCO

Créée le 16 novembre 1945 à Londres, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a instauré en 1994, la Liste du patrimoine mondial qui a pour objectif de recenser les patrimoines, naturels et culturels considérés comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité.

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection (représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain, apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue, représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles, etc.). L'ensemble des sites choisis provient d'une liste indicative. Il s'agit d'un inventaire des biens que chaque Etat à l'intention de proposer pour inscription.

Les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ne sont examinées que si le bien proposé figure déjà sur la liste indicative de l'Etat partie.

Aucun bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO n'est recensé au sein des aires d'étude. La sensibilité est nulle.

## 2 - 5g Le patrimoine vernaculaire

Le patrimoine vernaculaire correspond aux objets ou motifs architecturaux et paysagers reconnus par les habitants, par opposition au patrimoine institutionnel, autrement dit le patrimoine reconnu par l'État et les collectivités. Il s'agit le plus souvent d'éléments de petit patrimoine (calvaires, fontaines, lavoirs etc.) caractéristique d'une zone géographique, de l'histoire d'un lieu ou de ses traditions. Le rayonnement de ces objets est principalement local, et sa valorisation est plus ou moins importante.

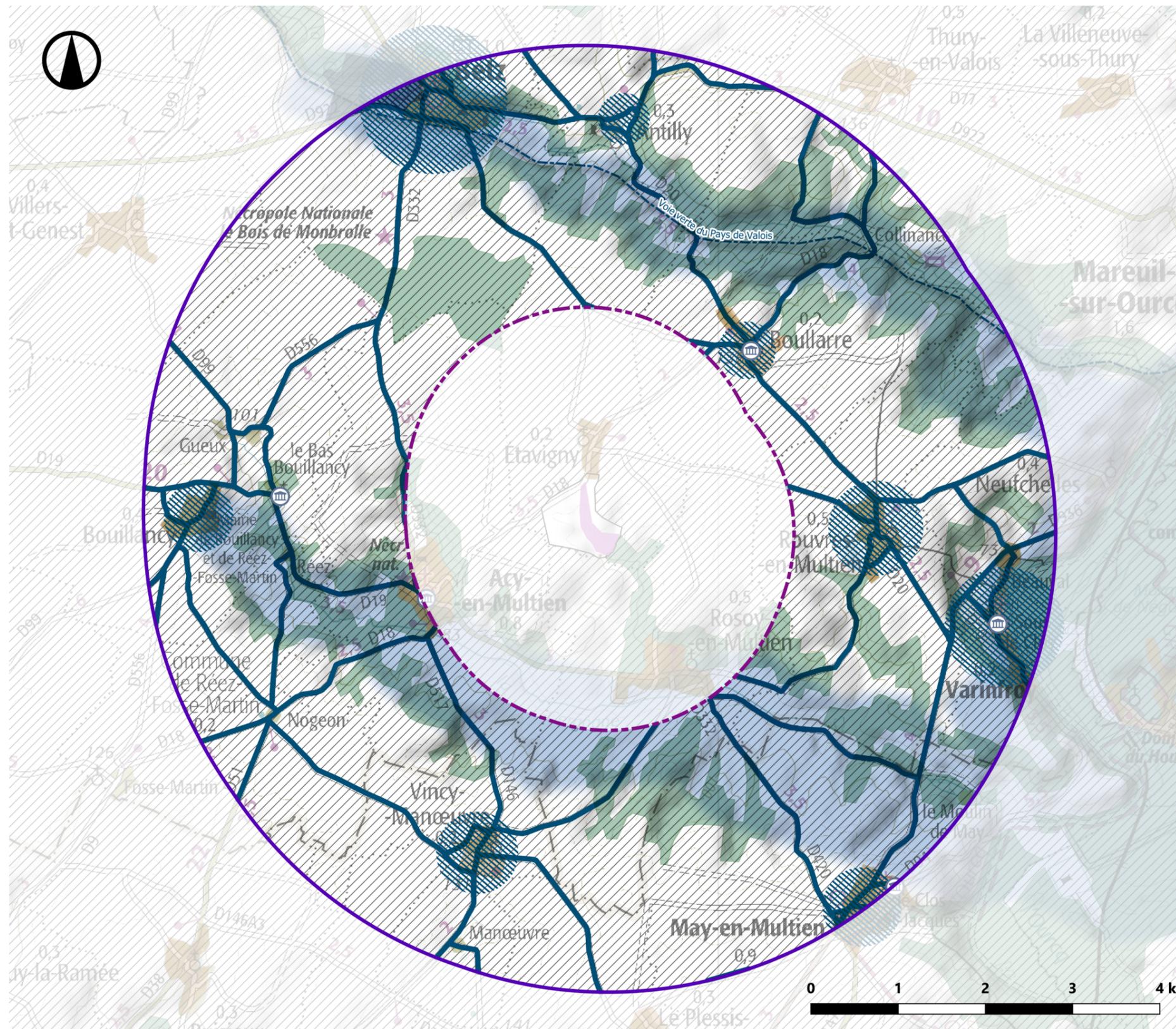
Le patrimoine vernaculaire, par définition, ne fait l'objet d'aucune protection institutionnelle.

Peu d'éléments du patrimoine vernaculaire existent au sein des aires d'étude. Il s'agit principalement de calvaires ou de petits lavoirs qui se situent dans les villages ou hameaux. Ils sont donc protégés des vues sur la zone d'implantation potentielle par les habitations qui les cernent. **La sensibilité est donc nulle.**

Peu d'éléments du petit patrimoine sont présents dans les aires d'étude. Les rares cas sont installés dans les hameaux ou villages qui les protègent des vues extérieures.



## SYNTHESE DES SENSIBILITES ET RECOMMANDATIONS PAYSAGERES



# Synthèse de l'aire d'étude éloignée



Novembre 2023

Sources : IGN 100®, CLC 2018, DREAL HDF, Office de tourisme du Pays de Valois

Copie et reproduction interdites

### Légende

Zone d'implantation potentielle

#### Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

#### Sensibilité des lieux de vie

Nulle

#### Sensibilité du patrimoine

Monuments historiques

Nulle

Sites naturels

Nulle

#### Sensibilité des axes de communication

Nulle

#### Sensibilité des sites et sentiers touristiques

Voie verte du Pays de Valois - Nulle

#### Principaux masques visuels

Tissu urbain dense

Principaux boisements (>25ha)

Vallées

#### Synthèse des visibilitées potentielles

Zone de non visibilité du projet

Carte : Carte des sensibilités de l'aire d'étude éloignée

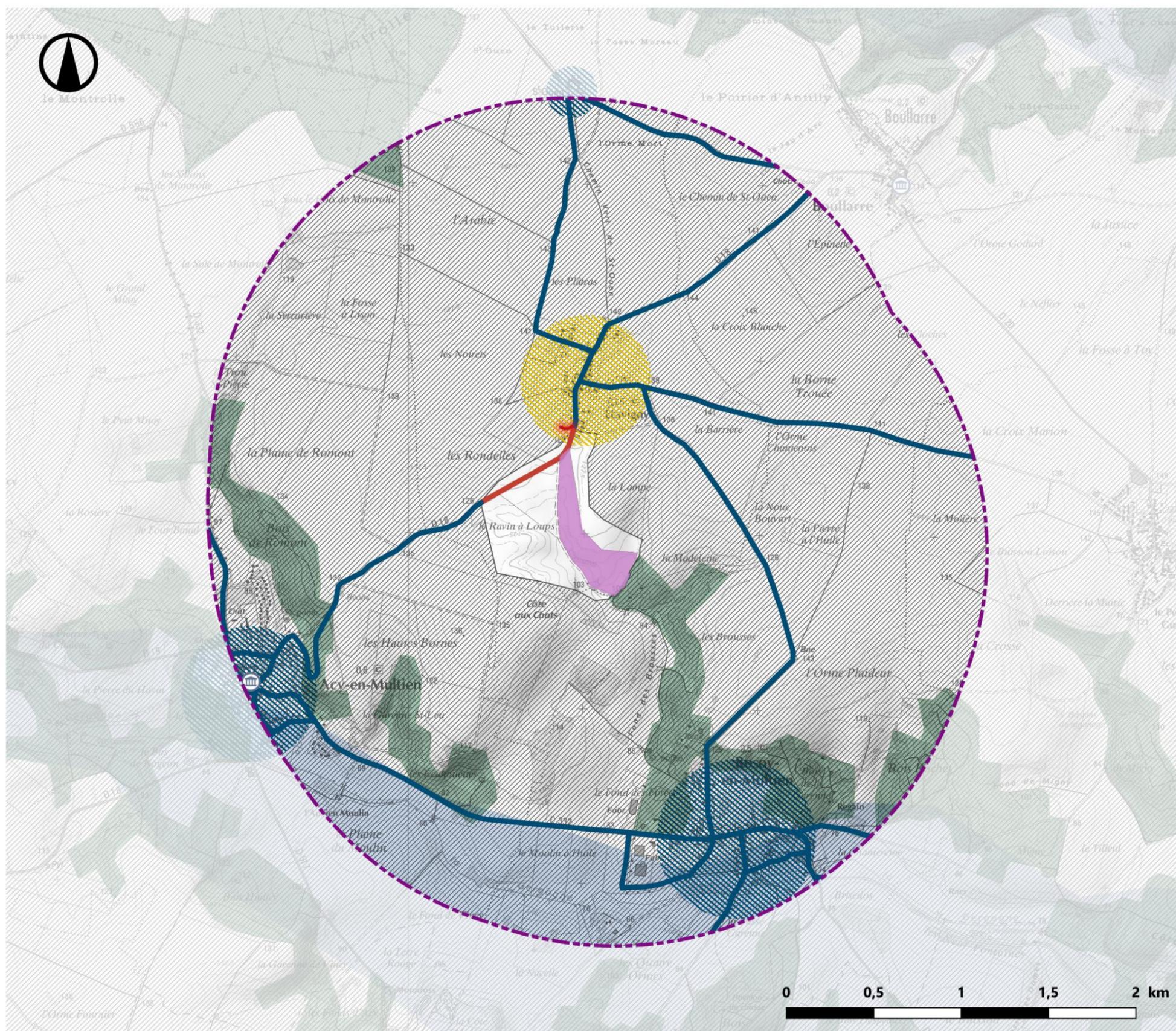
Projet de parc photovoltaïque d'Étavigny (60)  
Permis de construire

# Synthèse de l'aire d'étude rapprochée



Novembre 2023

Sources : IGN 25®, DREAL HDF, Office de tourisme du Pays de Valois  
Copie et reproduction interdites



## Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude**
- Aire d'étude rapprochée
- Sensibilité des axes de communication**
- Très forte
- Nulle
- Sensibilité des lieux de vie**
- Modérée
- Nulle
- Habitations sensibles
- Sensibilité du patrimoine**
- M Monument historique - Nulle
- Masques à la perception**
- Tissu urbain dense
- Principaux boisements (>25ha)
- Vallées
- Zone de non visibilité du projet

Carte 8 : Carte des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée

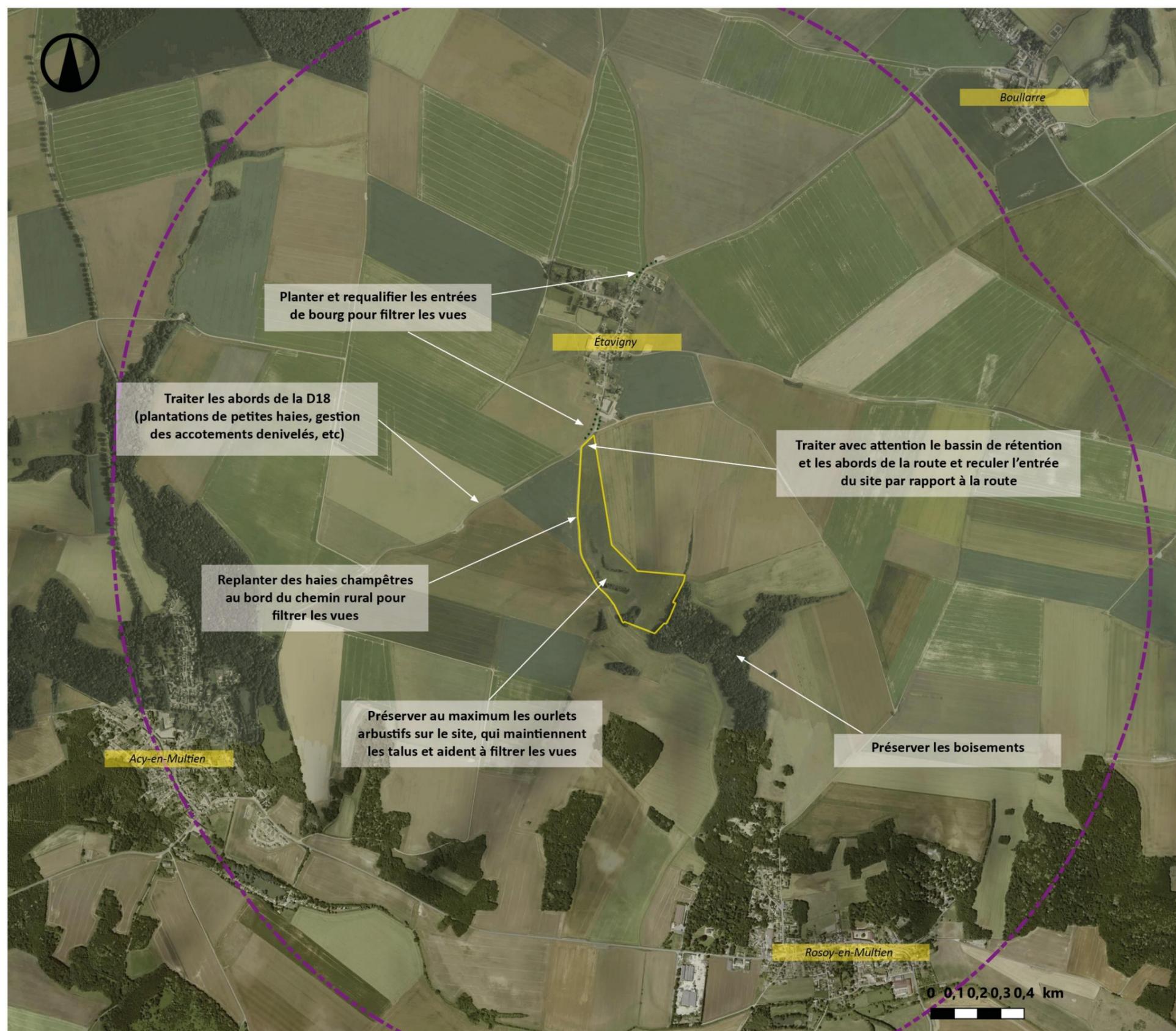
# Recommandations paysagères



Novembre 2023

Sources : BD Ortho IGN®

Copie et reproduction interdites



Planter et requalifier les entrées de bourg pour filtrer les vues

Traiter les abords de la D18 (plantations de petites haies, gestion des accotements dénivelés, etc)

Replanter des haies champêtres au bord du chemin rural pour filtrer les vues

Préserver au maximum les ourlets arbustifs sur le site, qui maintiennent les talus et aident à filtrer les vues

Traiter avec attention le bassin de rétention et les abords de la route et reculer l'entrée du site par rapport à la route

Préserver les boisements

## Légende

Zone d'implantation potentielle

Carte 9 : Carte de recommandations paysagères

### 3 ENJEUX ET SENSIBILITES IDENTIFIEES DU TERRITOIRE

Des caractéristiques décrites ci-avant, découlent les enjeux et sensibilités d'un territoire rural présentant des valeurs paysagères et patrimoniales singulières.

ENJEUX CONTEXTE PAYSAGER	COMMENTAIRE	NIVEAU DES SENSIBILITES
 <b>Axes de communication</b>	<p>Les aires d'étude sont desservies par une multitude d'axes, mais qui se limitent en termes d'importance à une liaison principale, dans la vallée de l'Ourcq (D936) et quelques liaisons régionales (D332, D19, D18/D51 et D420 principalement). Le reste du réseau viaire est constitué de petites liaisons locales. Par ailleurs, dans le chapitre 2-1, nous avons décrit un paysage particulier de plateaux, où le relief est très faible et où les grandes cultures prédominent, découpés par des vallées parallèles plus boisées, plus riches en ambiances paysagères et dont les cours d'eau s'écoulent vers l'Ourcq. De ce fait, une grande majorité des axes ne sont pas sensibles au projet. Les axes dans les vallées sont par définition épargnés de vues sur le projet qui lui se situe dans un court vallon (le fond des Brousses) qui entaille le plateau d'Étavigny. Les axes situés sur les plateaux sont eux aussi épargnés car les légères ondulations du relief et les grandes distances qui composent ce paysage ne permettent pas de vues vers la zone d'implantation potentielle. Seule une portion de la route D18, au sud d'Étavigny offre des vues sur cette zone et de ce fait présente une forte sensibilité au projet.</p>	<p>D18</p>
 <b>Bourgs et lieux de vie</b>	<p>Une dizaine de bourgs prennent place sur les aires d'étude, à la fois sur les plateaux et dans les vallées. Betz est le plus important et compte 1100 habitants. Le village est notamment connu pour son château. Pour les mêmes raisons que précédemment, les lieux de vies sont majoritairement insensibles au projet. Les bourgs et hameaux implantés dans les vallées sont entourés de végétation et insérés dans le relief de la vallée et ne permettent donc pas de vue vers la zone de projet. Sur les plateaux, seul le bourg d'Étavigny, village hôte du projet photovoltaïque est modérément sensible au projet. En effet, l'entrée de bourg côté sud donne directement sur la zone d'implantation potentielle, et les premières habitations pourraient avoir des vues sur celle-ci. Néanmoins, on notera que peu de fenêtres donnent vers le sud, et que la majorité s'orientent vers l'ouest (côté jardin).</p>	<p>Étavigny</p>
 <b>Sentiers et tourisme</b>	<p>Peu de sentiers ou de lieux de tourisme sont répertoriés sur le site d'étude. La seule infrastructure répertoriée est la Voie Verte du Pays de Valois, passant par Betz et parcourant la vallée de la Grivette en reprenant l'emprise d'une ancienne voie de chemin de fer. Cet itinéraire reconnu régionalement n'est cependant pas sensible au projet car entièrement situé dans le fond de la vallée de la Grivette, vallée la plus boisée du territoire étudié. Les bois et le relief constituent donc des masques visuels pour la voie verte. Sa sensibilité est donc nulle.</p>	
 <b>Patrimoine et sites protégés</b>	<p>Enfin, les paysages étudiés se caractérisent aussi par les bourgs qui s'éparpillent çà et là dans la campagne et qui, aussi bien dans les vallées que sur les plateaux se repèrent de loin grâce à leurs clochers. En effet, parmi ces églises présentes sur le territoire étudié, cinq se révèlent être des monuments historiques, à Acy-en-Multien, Boullarre, Bouillancy, Varinfroy et May-en-Multien. Cependant, on notera que ces églises, malgré leur visibilité à longue distance, ne présentent pas de sensibilité vis-à-vis du projet photovoltaïque d'Étavigny car elles n'entretiennent pas de covisibilités avec celui-ci, implanté dans un petit vallon sans grand vis-à-vis. Les sensibilités sont donc nulles.</p>	



Tableau 2 : Echelle de couleur des niveaux de sensibilité

En prenant en compte ces enjeux, le Maître d'Ouvrage a travaillé diverses hypothèses de projet, appelées variantes. Le projet retenu est celui qui présente les impacts les plus faibles pour l'environnement (au sens large). Ensuite, des mesures sont destinées à éviter, réduire ou compenser les impacts résiduels.

Ces mesures répondent aux impacts de manière pertinente et cohérente. Proposées par les différents bureaux d'étude spécialisés, ces mesures doivent :

- Être agréées techniquement et financièrement par le Maître d'Ouvrage ;
- Être concertées avec les acteurs locaux (propriétaires, exploitants, riverains, associations, élus) et institutionnels, afin de devenir un véritable engagement du Maître d'Ouvrage envers le développement local.

# CHAPITRE B - JUSTIFICATION DU PROJET ET VARIANTES

1	Détermination de l'implantation	47
1 - 1	GENERALITES	47
1 - 2	VARIANTES D'IMPLANTATION	47
1 - 3	INTEGRATION DES ASPECTS PAYSAGERS	49
1 - 4	PRESENTATION ET CARTOGRAPHIE DU PROJET	50
1 - 5	MODALITE D'IMPLANTATION DU PROJET	51

# 1 DETERMINATION DE L'IMPLANTATION

Après la détermination du site du projet, trois variantes d'implantation ont été étudiées. Elles illustrent le cheminement itératif mené par le porteur de projet ayant conduit à la définition d'une implantation de moindre impact. En effet, la connaissance du site et des contraintes locales s'est affinée avec l'avancée progressive des résultats des études de terrain, ce qui a permis de faire évoluer les projets d'implantation.

## 1 - 1 GENERALITES

L'étude des possibilités d'implantation du projet fait intervenir des experts de diverses disciplines : paysage, faune, botanique, ensoleillement, etc. L'objectif est de dégager les enjeux spécifiques du site, de répertorier les contraintes et de définir le positionnement des panneaux photovoltaïques et des structures annexes optimum au vu des enjeux et contraintes. Plusieurs réunions de coordination avec les différents experts ont permis de confronter les points de vue et de valider le meilleur consensus d'implantation.

Trois variantes ont été comparées pour aboutir au choix de la variante finale.

## 1 - 2 VARIANTES D'IMPLANTATION

### 1 - 2a Variante n°1 : Aménagement de toute la parcelle de la zone d'étude :

- Surface clôturée : environ 12,9 ha ;
- Longueur et emprise des pistes : 2 209 ml et 8 837 m<sup>2</sup> ;
- Surface occupée par les panneaux solaires : 74 536 m<sup>2</sup> ;
- Puissance totale maximale : 16.8 MW

Cette variante prévoyait initialement l'aménagement de la centrale photovoltaïque sur la totalité de la zone d'implantation potentielle. Cette variante est donc maximisante.



Carte 10 : Présentation de la variante 1 (@H2air)

**1 - 2b Variante n°2 : Évitement des enjeux écologiques :**

- Surface clôturée : environ 12,86 ha ;
- Longueur et emprise des pistes : 2 207ml et 8 831 m<sup>2</sup> ;
- Surface occupée par les panneaux solaires : 63 888 m<sup>2</sup> ;
- Puissance totale maximale : 14.4 MW

Dans le cadre des premiers retours des études écologique et paysagère, certaines zones d'enjeux ont été relevées. Le porteur de projet a donc décidé de préserver ces zones en supprimant certaines tables photovoltaïques (fourrés arbustifs).



*Carte 11 : Présentation de la variante 2 (@H2air)*

**1 - 2c Variante n°3 : Éloignement des éléments ligneux et préservation d'une zone prairiale :**

- Surface clôturée : environ 11,8 ha ;
- Longueur et emprise des pistes : 2 152ml et 8 609 m<sup>2</sup> ;
- Surface occupée par les panneaux solaires : 46 749 m<sup>2</sup> ;
- Puissance totale maximale : 10,55 MW

Dans cette dernière variante le porteur de projet a décidé de préserver un recul de 15 mètres autour des fourrés et boisements au sud du site et une zone prairiale de 0.5 ha au centre. Le bassin de rétention au nord est également mis hors clôtures.



*Carte 12 : Présentation de la variante 3 (@ATER environnement)*

**Variante n°3**



Février 2024

Sources : Google Satellite  
Copie et reproduction interdites

## 1 - 3 INTEGRATION DES ASPECTS PAYSAGERS

La zone d'implantation potentielle, prenant place dans un contexte très rural, n'est globalement pas visible depuis les enjeux principaux que sont les bourgs, les axes de communication ou encore le tourisme et le patrimoine. Seules une route à proximité et quelques habitations du village d'Étavigny pourront avoir des visibilités sur le projet. Les enjeux liés à l'implantation du projet sont ainsi limités. Il s'agit principalement de veiller au maintien de la végétation en place sur le site afin de limiter la prégnance des tables dans le paysage.

- Variante n°1 : Aménagement de toute la parcelle de la zone d'étude

La première variante présente un caractère à la fois dense et continu. Couvrant l'ensemble de la zone d'implantation potentielle, ce scénario renvoie un caractère industriel fort. D'un point de vue paysager, on notera le maintien des boisements (sablère) présents au sud du parc photovoltaïque qui permet de conserver une partie de l'identité paysagère du site.

- Variante n°2 : Évitement de certains enjeux écologiques

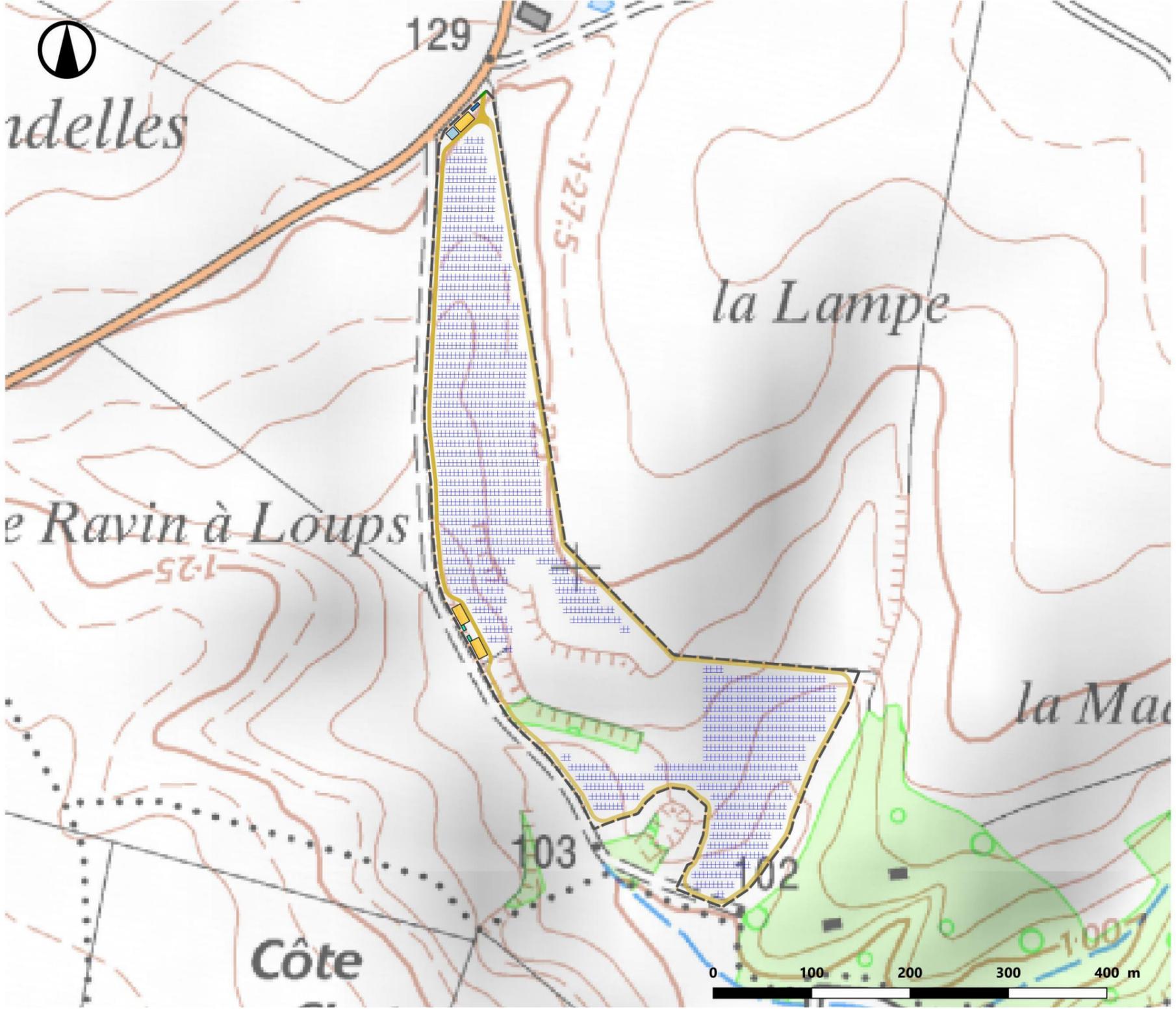
Cette seconde variante diffère de la précédente dans la prise en compte de la végétation en place à l'intérieur du site. Les panneaux au niveau des fourrés arbustifs sont donc supprimés. Le retrait de ces panneaux a pour effet de limiter la masse des tables dans le paysage et de préserver les lignes de forces de celui-ci.

- Variante n°3 : Éloignement des éléments ligneux et préservation d'une zone prairiale :

Cette troisième variante diffère de la précédente dans la prise en compte des mouvements de la faune sur le site. Ainsi, l'espace entre les fourrés arbustifs au sein du site est libéré afin de permettre le passage de la petite faune. Un recul de 15m par rapport aux éléments ligneux en général (fourrés, boisements) est appliqué, de même qu'autour de la sablière. Enfin, une zone en prairie a été préservée de façon à garder une zone de chasse, de nidification et de d'alimentation. Cette prairie permettra également le développement de flore différente de celle entre les bosquets. Au nord, la clôture ne comprend plus le bassin de rétention qui participe à l'intégration paysagère du projet. Des haies sont ajoutées pour limiter l'impact des clôtures dans le paysage, notamment le long de la route. Ainsi, d'un point de vue paysager, la masse des tables est davantage réduite, mais l'intégration dans le paysage des panneaux eux-mêmes ne diffère guère de la précédente.

**Les trois variantes proposées diffèrent donc dans l'étendue couverte par les tables photovoltaïques. Malgré l'implantation de panneaux sur la quasi-intégralité de la zone d'implantation potentielle, on notera le maintien des fourrés arbustifs, d'une zone prairiale, d'espaces de respiration au sein du site et du bassin de rétention au nord. La variante n°3 semble plus intéressante, tant dans la prise en compte des enjeux écologiques que paysagers.**

# 1 - 4 PRESENTATION ET CARTOGRAPHIE DU PROJET



## Présentation de l'installation



Février 2024

Sources : IGN 100®

Copie et reproduction interdites

- Légende**
- Panneaux
  - Piste lourde / légère
  - Poste de livraison
  - Poste de transformation
  - Citerne
  - Base de vie
  - Clôtures
  - Portail

Carte13 : Plan de masse du futur parc photovoltaïque (©ATER Environnement 2022)

## 1 - 5 MODALITE D'IMPLANTATION DU PROJET

Le projet de centrale photovoltaïque se situe sur la commune d'Étavigny, dans le département de l'Oise (60). Il est localisé au sein de l'unité paysagère du Valois Multien, caractérisé par un plateau à la fois forestier et agricole, entaillé par les vallées affluentes de l'Oise au sein de notre aire d'étude éloignée.

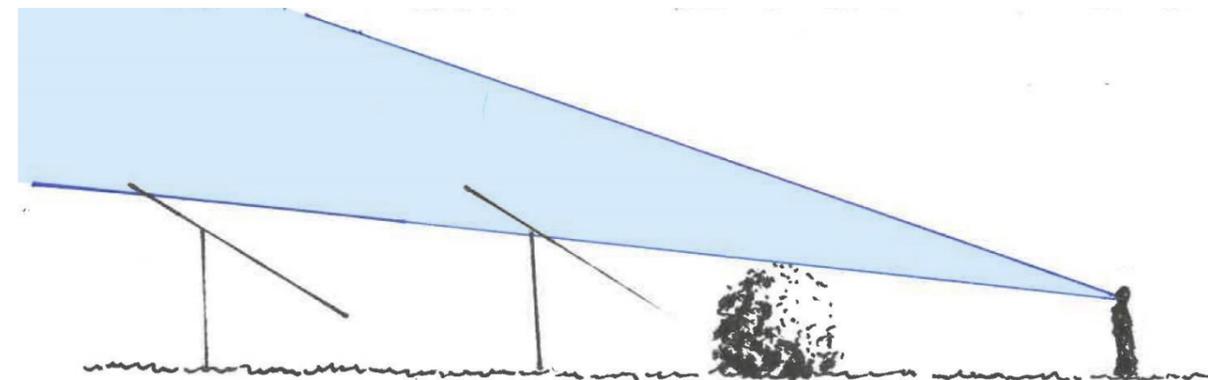
Le projet s'inscrit dans un paysage de plateau très ouvert, mais sa position dans un vallon sec entaillant ce plateau lui permet une discrétion presque totale dans le paysage. Depuis les vues éloignées comme rapprochées, la position du parc ne permet que très peu sa visibilité. Installé au sud d'Étavigny, le projet est proche des habitations mais est très peu perceptible depuis le village du fait de la topographie du terrain, formant une pente descendante vers le sud-ouest. De ce fait, le projet ne pourra être visible que depuis la sortie sud du village, depuis la route D18 en direction de Acy-en-Multien et depuis les abords immédiats.

L'installation du projet sur une ancienne parcelle agricole en jachère laisse présager une mutation paysagère. Le maintien des fourrés arbustifs et des boisements au sud du projet va permettre de préserver les composantes paysagères majeures du site.

### Avantages et inconvénients

- + Insertion du projet sur une parcelle agricole en friche ;
- + Insertion du projet dans un vallon sec, réduisant ainsi considérablement les vues vers le projet.
- + Absence de visibilité depuis la majorité des enjeux paysagers (axes, lieux de vie, tourisme, patrimoine).
- + Implantation du projet sur un secteur présentant très peu d'enjeux.
- + Maintien de la végétation aux abords du site qui garantit une intégration paysagère.

- Visibilité depuis les abords immédiats du site, route et habitation à la sortie sud d'Étavigny.



*Figure 19 : Schéma de principe illustrant l'impact du recul et de la végétation sur la perception. Plus le panneau est éloigné de l'obstacle, moins il sera visible par un observateur (@ATER Enviro*

# CHAPITRE C – ANALYSE DES IMPACTS ET MESURES

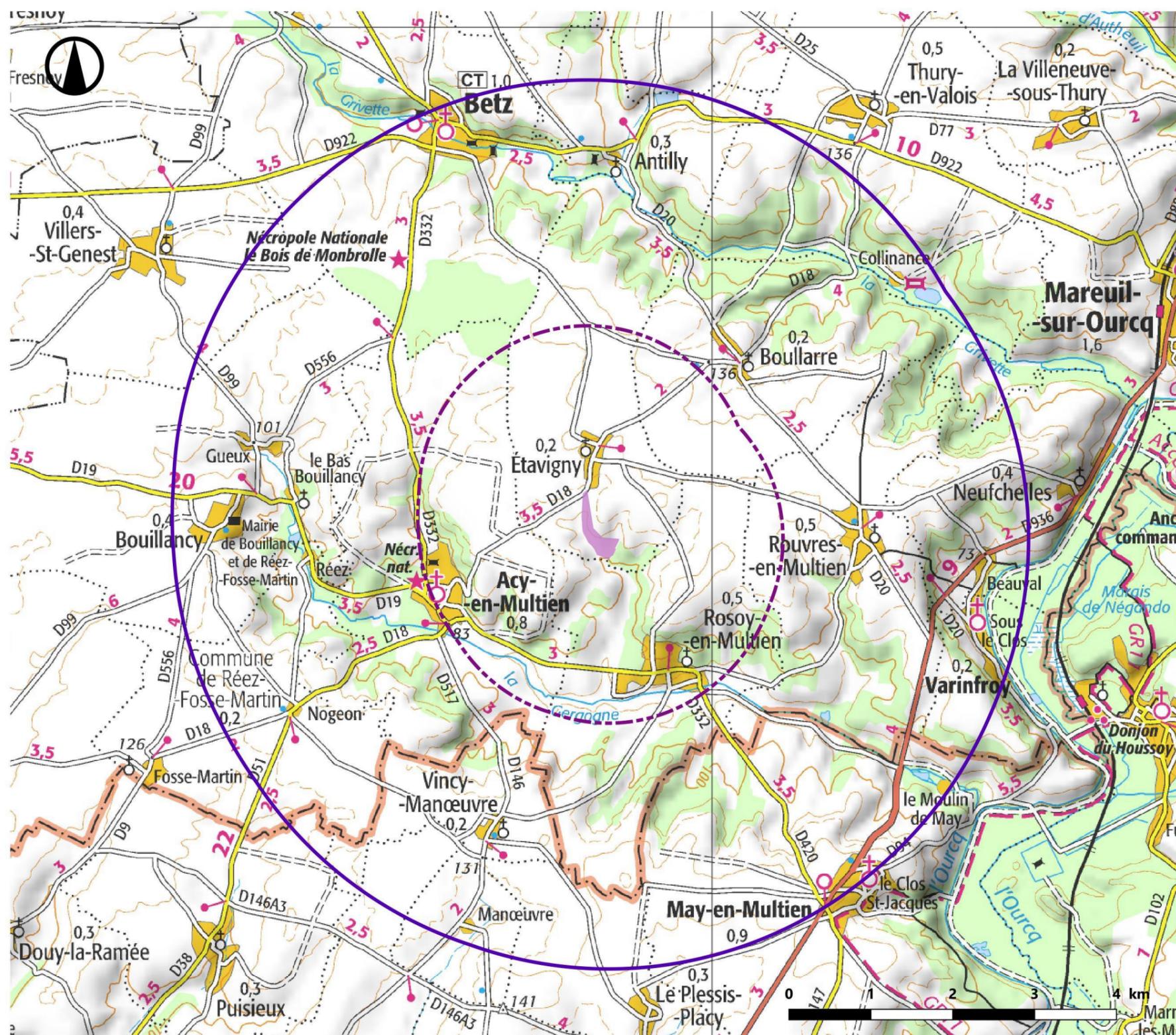
1	Contexte paysager et patrimonial	54	
2	Impacts paysagers	55	
	2 - 1	Impacts bruts en phase chantier	55
	2 - 2	Impacts bruts en phase d'exploitation de l'aire d'étude éloignée	56
	2 - 3	Impacts bruts en phase d'exploitation de l'aire d'étude rapprochée	58
	2 - 4	Impacts depuis les monuments historiques et les sites protégés	60
	2 - 5	Photomontages	62
	2 - 6	Impacts bruts en phase de démantèlement	67
	2 - 7	Impacts cumulés	67
3	Mesures paysagères	68	
	3 - 1	Mesures	68
	3 - 2	Synthèse et impacts résiduels	73
4	Méthode relative au contexte paysager	74	

# Localisation du projet



Février 2024

Sources : IGN 100®  
Copie et reproduction interdites



Carte 14 : Carte de contextualisation générale du projet dans le territoire d'étude (@ATER Environnement, 2023)

# 1 CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Le projet photovoltaïque d'Étavigny se situe dans le département de l'Oise au sein du Valois Multien. Il s'installe dans un grand ensemble de plateaux agricoles, parfois boisés. Il en découle un paysage relativement ouvert, mais contrasté par quelques vallées, entaillant ce plateau et proposant des ambiances paysagères plus intimistes. De ce fait, les vues sont plus courtes dans les vallées et les vallons affluents.

Ainsi, dans l'aire d'étude éloignée, aucune visibilité en direction du projet d'Étavigny n'a été recensée dans l'état initial. Il en est de même pour l'aire d'étude rapprochée où la grande majorité de ce périmètre d'étude n'est pas concernée par la présence visuelle de la future centrale solaire. Seuls les abords immédiats du site donnent vue sur la zone d'implantation potentielle.

Les choix d'implantation du projet ont tenu compte de ce contexte paysager favorable en présentant la variante retenue. Toutefois, il ne s'agit que d'une vision cartographique à l'échelle de la zone d'implantation potentielle.

## 2 IMPACTS PAYSAGERS

### 2 - 1 IMPACTS BRUTS EN PHASE CHANTIER

Les impacts paysagers temporaires liés à l'installation du parc photovoltaïque concernent l'ensemble des travaux de terrassement et de génie civil nécessaires à la réalisation du parc, avec notamment :

- Les déplacements et stockages de terre et autres matériaux de déblai ;
- La présence d'engins de chantier ;
- L'entreposage des diverses pièces constitutives du parc ;
- L'installation d'hébergements préfabriqués.

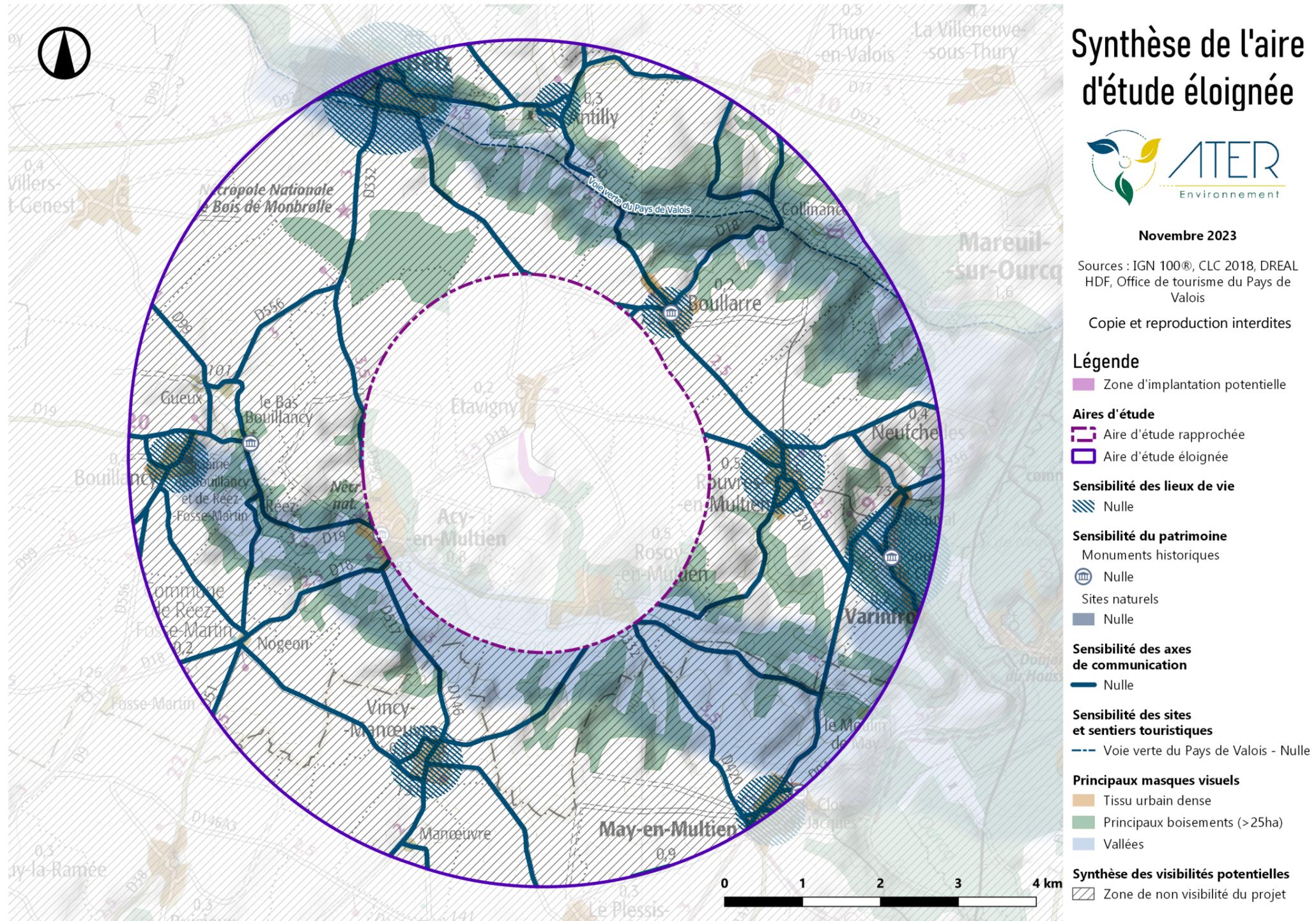
Ces éléments introduiront passagèrement une ambiance industrielle dans le milieu rural environnant. Toutefois, l'impact paysager lié à la construction du parc photovoltaïque sera limité dans le temps et dans l'espace et étroitement proportionné aux processus d'intervention en phase chantier.

Dans tous les cas, il semble évident que toute précaution visant à réduire au maximum les emprises de chantier, à ne décapier qu'en cas de stricte nécessité et enfin à ne terrasser que les aires où aucune autre solution ne peut être trouvée, constituent des démarches préalables pour la protection des milieux. La compacité naturelle des terrains doit donc être prioritairement prise en compte ; les impacts en seront diminués d'autant et la cicatrisation du site accélérée.

**L'impact brut du chantier sur le paysage est donc réel mais reste faible.**

## 2 - 2 IMPACTS BRUTS EN PHASE D'EXPLOITATION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

### 2 - 2a Rappel : carte de synthèse de l'état initial



Carte 15 : Carte de synthèse des sensibilités de l'aire d'étude éloignée (@ATER Environnement, 2023)

## 2 - 2b Impact paysager depuis les lieux de vie

Comme détaillé dans l'état initial paysager, Betz est le lieu de vie principal de l'aire d'étude éloignée et prend place au sein d'une petite vallée. Il en va de même pour Antilly, Bouillancy et Varinfroy. Par ailleurs, les villages présents sur les plateaux sont protégés de vues sur le projet par les légères ondulations topographiques qui, avec la distance, constituent des masques à la perception. En effet, comme l'illustre la carte de synthèse ci-dessus, la nature changeante du relief qui oscille entre plateaux élevés et vallées encaissées et les quelques formations végétales façonnent de nombreux masques visuels.

Aussi, aucune visibilité n'est relevée en direction de la future centrale solaire.

L'impact paysager sera donc nul.

## 2 - 2c Impact paysager depuis les axes de communication

Parmi les principaux axes de communication qui desservent l'aire d'étude éloignée, aucun d'entre eux n'avait été recensé comme sensible vis-à-vis du projet solaire d'Étavigny lors de l'analyse de l'état initial paysager. En effet, à l'image des lieux de vie, le relief façonne une succession de masques visuels qui ne permettent aucune interaction visuelle entre les axes qui desservent l'aire d'étude éloignée et le projet de parc photovoltaïque d'Étavigny.

L'impact paysager depuis les axes de communication de l'aire d'étude éloignée sera donc nul.

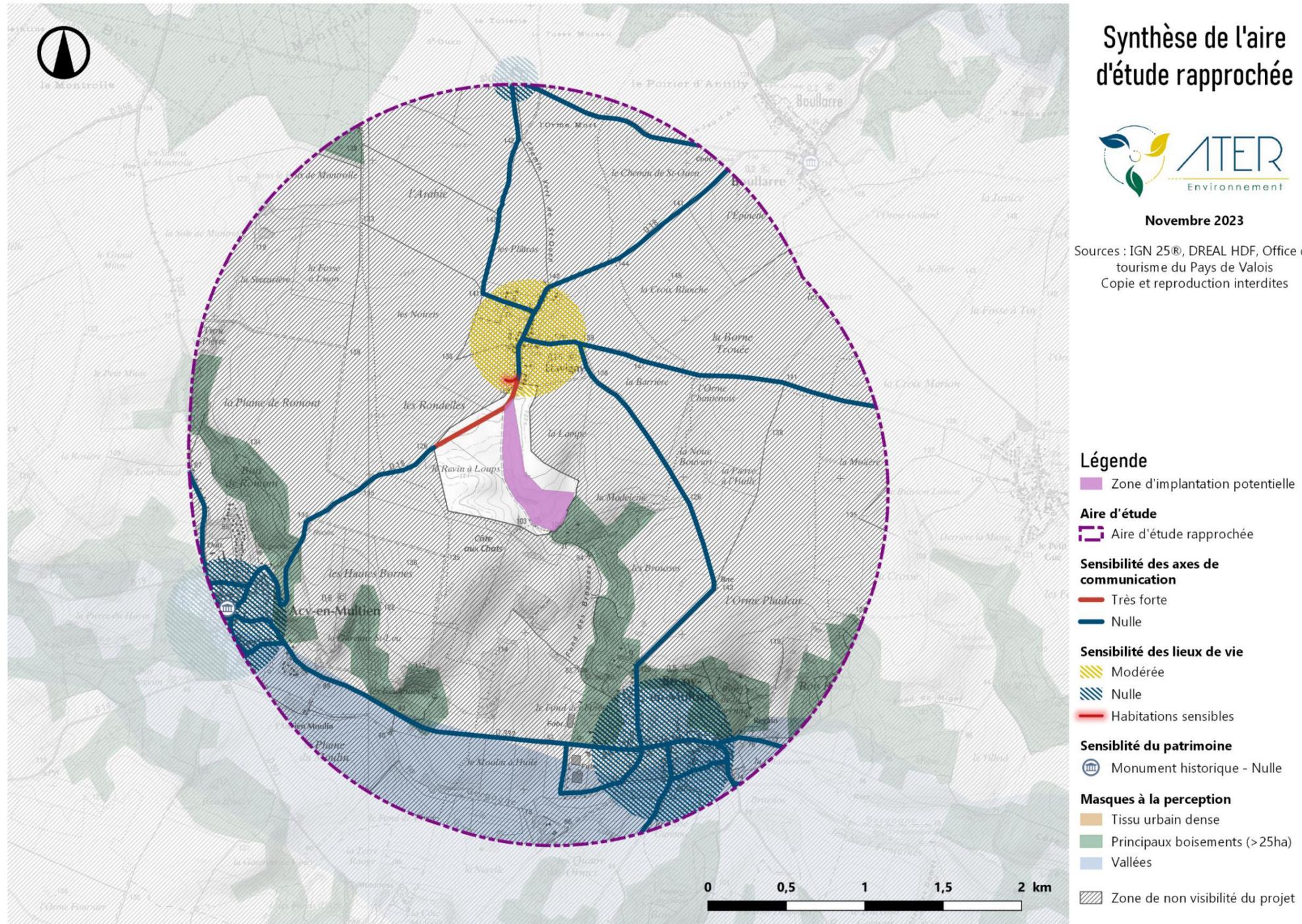
## 2 - 2d Impact paysager depuis les sites touristiques

L'aire d'étude éloignée ne présente qu'un enjeu modéré vis-à-vis du tourisme. En effet, seule la voie verte du Pays de Valois a été répertoriée en tant qu'itinéraire de tourisme. Celle-ci sinuant au cœur de la vallée de la Grivette, très boisée et encaissée, la sensibilité de l'itinéraire était définie comme nulle au sein de l'état initial paysager.

L'impact paysager depuis les sites touristiques sera donc nul.

## 2 - 3 IMPACTS BRUTS EN PHASE D'EXPLOITATION DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

### 2 - 3a Rappel : carte de synthèse de l'état initial



Carte 16 : Carte de synthèse des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée (©ATER Environnement, 2023)

## 2 - 3b Impact paysager depuis les lieux de vie

L'état initial paysager référençait trois communes au sein de l'aire d'étude rapprochée : Étavigny, Acy-en-Multien et Rosoy-en-Multien, ainsi que le hameau de Saint-Ouen au nord.

Les villages d'Acy-en-Multien et Rosoy-en-Multien, logés au creux de la vallée de la Gergogne, ne présentent aucune sensibilité vis-à-vis du projet, étant donné le relief et la végétation inhérente à la vallée qui constituent des masques à la perception. Le hameau de Saint-Ouen, situé à l'arrière d'Étavigny est lui protégé par ce dernier.

En revanche, bien que le village d'Étavigny ne présente que peu de sensibilité pour une majeure partie du village, la sortie sud du village et une habitation avaient été recensés comme pouvant avoir des vues sur le projet. Étant donné que l'implantation retenue du projet propose l'installation de panneaux solaires sur la quasi-totalité de la zone d'implantation potentielle, l'impact visuel et paysager sera donc également modéré pour le village d'Étavigny, mais particulièrement fort pour cette sortie sud. Aussi, l'installation de panneaux solaires sur une grande partie du terrain va engendrer, de fait, une mutation du paysage depuis ces habitations proches.

L'impact paysager sera donc fort aux abords immédiats du parc photovoltaïque et globalement nul depuis le reste de l'aire d'étude rapprochée.

## 2 - 3c Impact paysager depuis les axes de communication

À l'image des lieux de vie, la grande majorité des axes de communication qui desservent l'aire d'étude rapprochée n'est pas impactée par le projet de parc photovoltaïque d'Étavigny. L'état initial a permis de déterminer que comme pour les lieux de vie, le relief et les masses boisées dans les vallées n'autorisent aucune vue sur la zone d'implantation potentielle. Les sensibilités sont donc majoritairement nulles. Seule la D18, liaison locale entre Acy-en-Multien et Étavigny présente une très forte sensibilité lors de son passage à proximité de la zone d'implantation potentielle.

Étant donné que l'implantation proposée s'étend sur la quasi-totalité de la zone d'implantation potentielle, la D18, présentant un faible enjeu, sera fortement impactée par l'installation de panneaux solaires sur le site d'étude.

Seule la D18, longeant une partie du site, sera fortement impactée par le parc photovoltaïque d'Étavigny du fait de sa proximité immédiate.

## 2 - 3d Impact paysager depuis les sentiers de randonnée

Enfin, aucun itinéraire ou site touristique n'a été répertorié au sein de l'aire d'étude rapprochée.

L'impact sera donc nul.

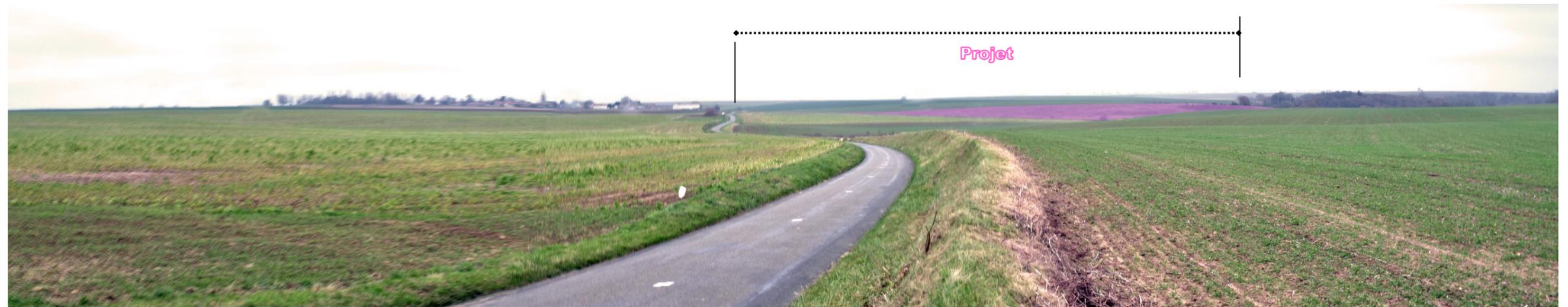


Figure 48 : Vue depuis la D18 au sud d'Étavigny (©ATER Environnement, 2023)

## 2 - 4 IMPACTS DEPUIS LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LES SITES PROTEGES

### 2 - 4a Depuis les monuments historiques

Cinq églises sont classées monuments historiques au sein des aires d'étude dont quatre dans l'aire d'étude éloignée et une dans l'aire d'étude rapprochée. Aucun autre monument historique n'a été répertorié. Aucune d'elles n'a été considérée comme sensible au projet au sein de l'état initial. En effet, ces dernières sont protégées des vues au même titre que les lieux de vie dans lesquels elles s'inscrivent, par les variations du relief et les masques végétaux et bâtis.

AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE					
N°	Commune	Monument	Protection	Distance au projet (km)	Impact
1	Acy-en-Multien	Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul	Classé	1,9	Nul
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE					
2	Boullarre	Église Saint-Étienne	Inscrit	2,4	Nul
3	Bouillancy	Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul	Classé	3,4	Nul
4	Varinfroy	Église Notre-Dame-de-la-Nativité	Classé	4,5	Nul
5	May-en-Multien	Église Notre-Dame-de-l'Assomption	Inscrit	5,0	Nul

Tableau 3 : Monuments historiques recensés sur les deux aires d'étude (source : Atlas des Patrimoines, 2023)

L'impact sera donc nul.

### 2 - 4b Depuis les sites naturels

Un site inscrit est recensé au sein du périmètre d'étude, celui du Parc du Château de Betz. Étant donné les nombreux masques visuels (trame bâtie, relief, végétation), aucune sensibilité n'a été relevée vis-à-vis du projet d'Étavigny.

L'impact sera donc nul.

### 2 - 4c Depuis les sites patrimoniaux remarquables

Aucun Site Patrimonial Remarquable n'est inventorié sur les sites d'étude.

L'impact sera nul.

### 2 - 4d Depuis les monuments commémoratifs

La Nécropole de Betz est l'unique monument commémoratif présent dans les périmètres d'étude mais ne représente pas de sensibilité au regard du projet, cachée par le Bois de Montrolle.

L'impact sera nul.

## 2 - 4e Le patrimoine vernaculaire

Peu d'éléments du petit patrimoine est présent dans les aires d'étude. Les rares cas sont installés dans les hameaux ou villages qui les protègent des vues extérieures.

L'impact sera nul.

## 2 - 4f Patrimoine mondial de l'UNESCO

*Créée le 16 novembre 1945 à Londres, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a instauré en 1972, la Liste du patrimoine mondial qui a pour objectif de recenser les patrimoines, naturels et culturels considérés comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité.*

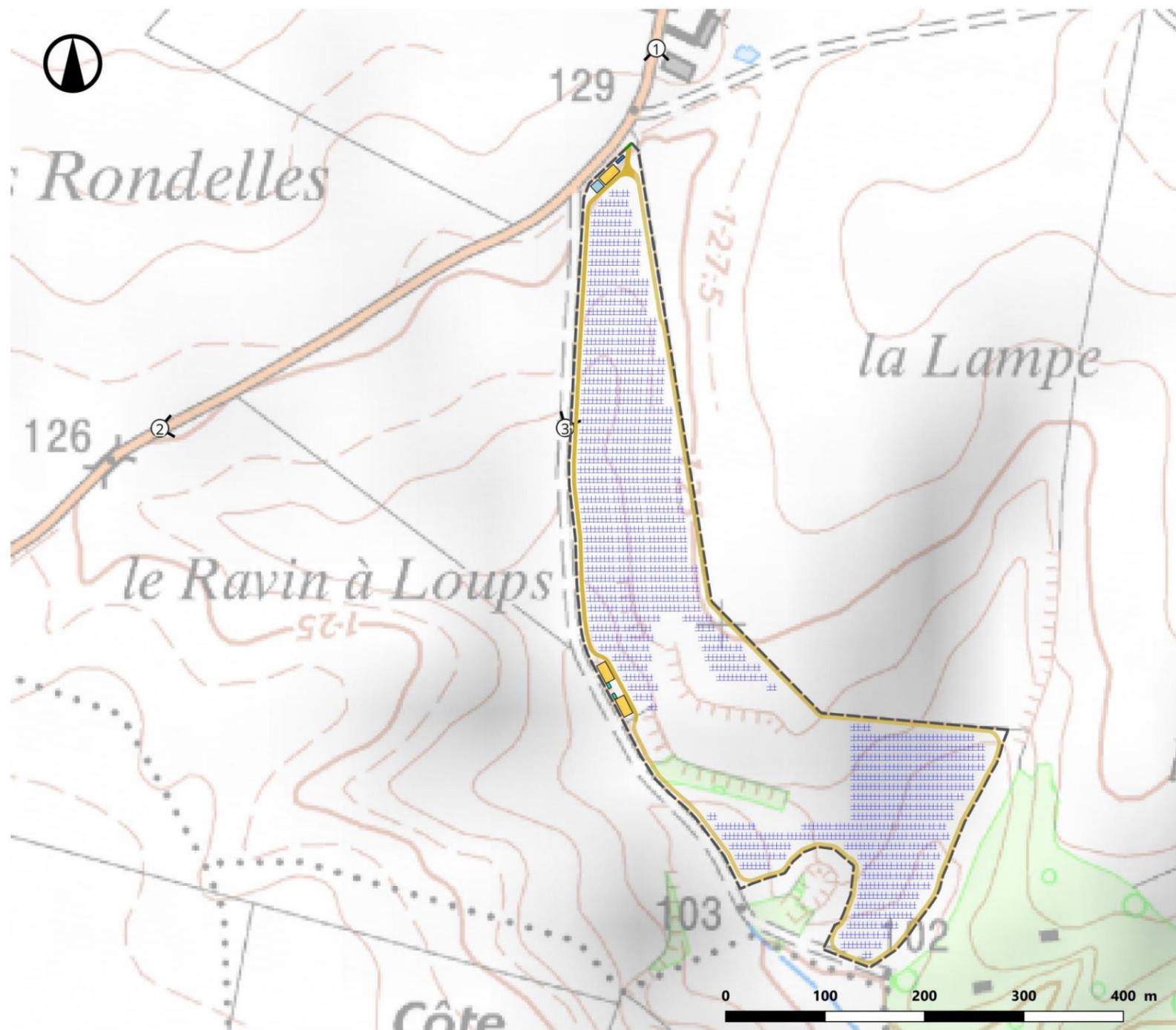
*Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection (représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain, apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue, représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles, etc.). L'ensemble des sites choisis provient d'une liste indicative. Il s'agit d'un inventaire des biens que chaque Etat à l'intention de proposer pour inscription.*

*Les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ne sont examinées que si le bien proposé figure déjà sur la liste indicative de l'Etat partie.*

Il n'y a pas de site inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO dans un rayon de 5 km autour du projet d'Étavigny.

L'impact sera nul.

## 2 - 5 PHOTOMONTAGES



### Localisation des photomontages



Février 2024

Sources : IGN 100®  
Copie et reproduction interdites

### Légende

#### Localisation des photomontages

○ Point de photomontage

#### Implantation du parc

- Panneaux
- Piste lourde / légère
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Citerne
- Base de vie
- Clôtures
- Portail

Carte 17 : Localisation des photomontages (©ATER Environnement, 2023)

Description du point de vue	
<b>Photomontage 1</b>	Depuis la sortie sud d'Étavigny et entrée du site
<b>Photomontage 2</b>	Depuis l'ouest du site, sur la D18
<b>Photomontage 3</b>	Depuis le chemin rural longeant le site à l'ouest

*Tableau 4 : Présentation des photomontages*

Les points de vue ont été choisis en fonction de la zone de visibilité du projet. Les trois photomontages se situent aux abords immédiats du futur parc où les sensibilités les plus importantes ont été recensées.

Trois panoramas, illustrés ci-dessous, ont été réalisés. Ils représentent les perceptions du projet depuis la sortie sud d'Étavigny relevée comme particulièrement sensible dans l'état initial, depuis la D18, route menant à Acy-en-Multien qui présentera des vues sur le projet, ainsi que depuis le chemin rural longeant le site.

Pour chaque point de vue par la suite, deux photographies sont présentées : l'état initial et le photomontage d'état final. L'objectif étant de montrer l'impact du projet brut, et ainsi évaluer la nécessité de mesures d'accompagnements. Celles-ci seront présentées dans le chapitre « Mesures d'intégration ».



Figure 49 : Photomontage n°1 – Depuis la sortie sud d'Étavigny et entrée du site – Etat Initial



Figure 50 : Photomontage n°1 – Depuis la sortie sud d'Étavigny et entrée du site – État projeté (@ATER Environnement, 2024)

Ce point de vue est pris depuis la rue des tilleuls, à la sortie sud d'Étavigny, à côté des hangars agricoles. Le site de projet est visible le long de la route, mais également plus en arrière, alors qu'il s'implante sur le relief, sur cette friche agricole. On découvre ainsi une parcelle ouverte colonisée par des herbes hautes. Par ailleurs, le paysage s'ouvre à la sortie du village, et permet ainsi des vues lointaines. Les lignes électriques le long de la route apportent une verticalité au paysage, sinon peu rythmé. On perçoit également le bassin de rétention le long de la route, ceint de poteau en bois qui le rendent visible.

Compte tenu de l'ouverture visuelle accentuée par la très faible distance et l'absence de filtres, la visibilité sur le parc photovoltaïque est élevée depuis ce point de vue. Dans cette perspective, les panneaux apparaissent de dos. Le long de la route, le portail, la clôture, le poste de transformation et la citerne sont prégnants. Toutefois, leur colorimétrie, ont été travaillées pour s'accorder et s'intégrer davantage au paysage. Plus en arrière-plan, le projet s'étend en tapissant le relief. Ainsi, on perçoit une partie de l'étendue du projet. En revanche, la visibilité du projet ne ferme pas le paysage. Les vues sur le lointain et sur l'horizon sont encore possibles.

**L'impact depuis la sortie sud d'Étavigny reste toutefois fort. En l'absence d'obstacles, le projet est visible sans filtre. Cette vue, réalisée à l'entrée du site, rend compte également de la vision du projet depuis les habitations situées juste derrière la prise de vue.**



Figure 51 : Photomontage n°2 – Depuis l'ouest du site, sur la D18- Etat Initial



Figure 52 : Photomontage n°2 – Depuis l'ouest du site, sur la D18- État projeté (@ATER Environnement, 2024)

Ce photomontage est pris depuis la D18 à l'ouest du site. Cette vue dévoile un paysage ondulant, avec le fond des Brousses, lieu d'implantation du projet descendant vers la droite. À gauche, le village d'Étavigny est largement visible, au milieu de son plateau. Peu de composantes viennent rythmer ce paysage, si ce ne sont les boisements et fourrés présents sur le site, ainsi que des alignements d'arbres à l'horizon. Ici, le site de projet est donc visible sur une grande partie de son étendue.

L'installation de panneaux solaires sur le site va modifier le paysage depuis ce point de vue. Les panneaux, vus de côté, vont occuper ce vallon sec, le Fond des Brousses et tapisser le relief qui nous fait face.

Toutefois, les panneaux ne dépassent pas de la ligne d'horizon, ou très peu, et ne concurrencent pas le village en termes d'équilibre visuel. Par ailleurs, la préservation des fourrés à gauche sur le panorama permet de limiter la masse des tables sur cette partie du site la plus large, et de préserver les quelques composantes paysagères qui rythment ce point de vue.

**Le projet génère donc une mutation du paysage, mais celle-ci ne le déséquilibre pas. De même, au regard de la faible fréquentation de cet axe, l'impact est fort mais est à nuancer.**



Figure 53 : Photomontage n°3 – Depuis le chemin rural longeant le site à l'ouest – Etat Initial



Figure 54 : Photomontage n°3 – Depuis le chemin rural longeant le site à l'ouest – Etat projeté (@ATER Environnement, 2024)

Ce point de vue permet d'illustrer l'impact visuel du projet depuis le chemin rural qui longe le site à l'ouest. D'ici, on perçoit le village et les premières habitations et hangars agricoles, ainsi que le clocher, non protégé, de l'église. Ce village et les quelques arbres qui en émergent contrastent fortement avec le paysage très ouvert des champs à droite. Ce sont de grandes cultures ouvertes et laissent deviner quelques ondulations topographiques. Le site, au premier plan, est occupé par une végétation d'herbes hautes.

Les panneaux seront bien visibles depuis ce chemin qui longe le parc, ainsi que la clôture qui entoure ce dernier. Ainsi, les panneaux et la clôture masquent une partie du paysage. La clôture alignée au chemin crée également une perspective fuyante dans l'axe du chemin. L'église, jusqu'alors élément central de la vue depuis le chemin, est en partie masquée derrière les panneaux et devient alors secondaire. Cependant, on devinera qu'à gauche, hors-champs, le paysage reste ouvert sur les grandes cultures.

**Ainsi, bien que l'enjeu lié à ce chemin soit très faible, l'impact est relativement fort.**

## 2 - 6 IMPACTS BRUTS EN PHASE DE DEMANTELEMENT

Les impacts en phase de démantèlement seront similaires à ceux en phase chantier, mais sur un laps de temps encore plus réduit.

L'impact brut de la phase de démantèlement sur le paysage sera donc faible.

## 2 - 7 IMPACTS CUMULES

Les abords de la future centrale solaire d'Étavigny n'accueillent aucun projet pouvant générer des impacts cumulés d'un point de vue paysager.

Les impacts cumulés du projet sont jugés nuls.

# 3 MESURES PAYSAGERES

## 3 - 1 MESURES

### 3 - 1a Mesures d'évitement

Même si la quasi-intégralité de la zone d'implantation potentielle sera investie par l'installation de panneaux solaires, une mesure d'évitement sera appliquée aux fourrés arbustifs au sein du site ainsi qu'au bassin de rétention au nord. Un retrait de 15 mètres est également appliqué vis-à-vis des boisements au sud afin de laisser une zone de chasse et d'alimentation.

### 3 - 1b Mesures de réduction

*Atténuation de l'aspect industriel provisoire du chantier*

<b>Intitulé</b>	Atténuation de l'aspect industriel provisoire du chantier.
<b>Impact (s) concerné (s)</b>	Impacts liés à l'installation du parc photovoltaïque en phase chantier.
<b>Objectifs</b>	Réduire l'impact visuel pour les riverains.
<b>Description opérationnelle</b>	Les terres extraites pour la réalisation des fossés ou des zones vouées à accueillir les postes électriques sont destinées pour partie à être réutilisées et pour partie à être exportées hors du site. Elles seront temporairement stockées en merlons à proximité des aménagements.  Tous les déchets seront récupérés et valorisés ou mis en décharge. À l'issue du chantier, aucune trace de celui-ci ne subsistera (débris divers, restes de matériaux).
<b>Acteurs concernés</b>	Maître d'ouvrage, entreprises intervenant sur le chantier.
<b>Planning prévisionnel</b>	Mise en œuvre durant toute la durée du chantier.
<b>Coût estimatif</b>	Intégré au coût de développement du projet.
<b>Modalités de suivi</b>	Suivi par le maître d'ouvrage.
<b>Impact résiduel</b>	Faible.

Tableau 5 : Atténuation de l'aspect industriel provisoire du chantier

*Intégration visuelle des éléments connexes du projet (grilles, postes de livraison, postes de transformation)*

<b>Intitulé</b>	Intégration visuelle des éléments connexes du projet
<b>Impact (s) concerné (s)</b>	Visibilité du projet depuis l'entrée du site, à la sortie sud d'Étavigny
<b>Objectifs</b>	Réduire l'impact visuel à l'entrée du site et assurer une bonne insertion paysagère
<b>Description opérationnelle</b>	Afin de réduire l'impact paysager et d'intégrer le projet, il est nécessaire de travailler les infrastructures connexes (grillage, postes de transformation, etc...) selon les ambiances existantes. C'est pourquoi un traitement homogène a été opéré pour adapter le projet au contexte paysager.
<b>Acteurs concernés</b>	Maître d'ouvrage, entreprises intervenant sur le chantier.
<b>Planning prévisionnel</b>	Mise en œuvre durant toute la durée du chantier.
<b>Coût estimatif</b>	Intégré aux coûts du chantier.
<b>Modalités de suivi</b>	Suivi par le Maître d'ouvrage lors des visites de chantier.
<b>Impact résiduel</b>	Faible.

Tableau 6 : Intégration visuelle des éléments connexes du projet

Ainsi, les dispositifs techniques (postes de livraison, poste de transformation) et séparatifs (clôtures, portail) devront, dans la mesure du possible, s'approcher de teintes s'intégrant davantage au paysage. Des gammes de vert sont à privilégier pour ces éléments (ex. : RAL 6005 - Vert mousse ; RAL 6011 – Vert réséda). Cette continuité visuelle permettra d'apprécier visuellement le projet comme appartenant à un ensemble cohérent.

RAL 6005 - Vert mousse

RAL 6011 – Vert réséda

*Plantation de haies*

Cependant, la clôture qui sera posée pour matérialiser la limite du projet ne constituera pas de masque limitant l'impact visuel du projet. Afin d'amoindrir cet impact, la plantation d'une haie arbustive et arborée plurispécifique et multi state sera réalisée sur le pourtour du site à l'est le long du chemin rural et sur une partie à l'ouest, visible depuis le village. Cette plantation permettra d'intégrer davantage le parc dans le paysage, en minimisant la masse des tables. Aussi, les espèces qui constitueront ces haies seront identiques à celles relevées sur place afin d'assurer une continuité dans la trame bocagère.

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE
Érable champêtre	<i>Acer campestre</i>
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>
Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>

Tableau 7 : Essences végétales à privilégier

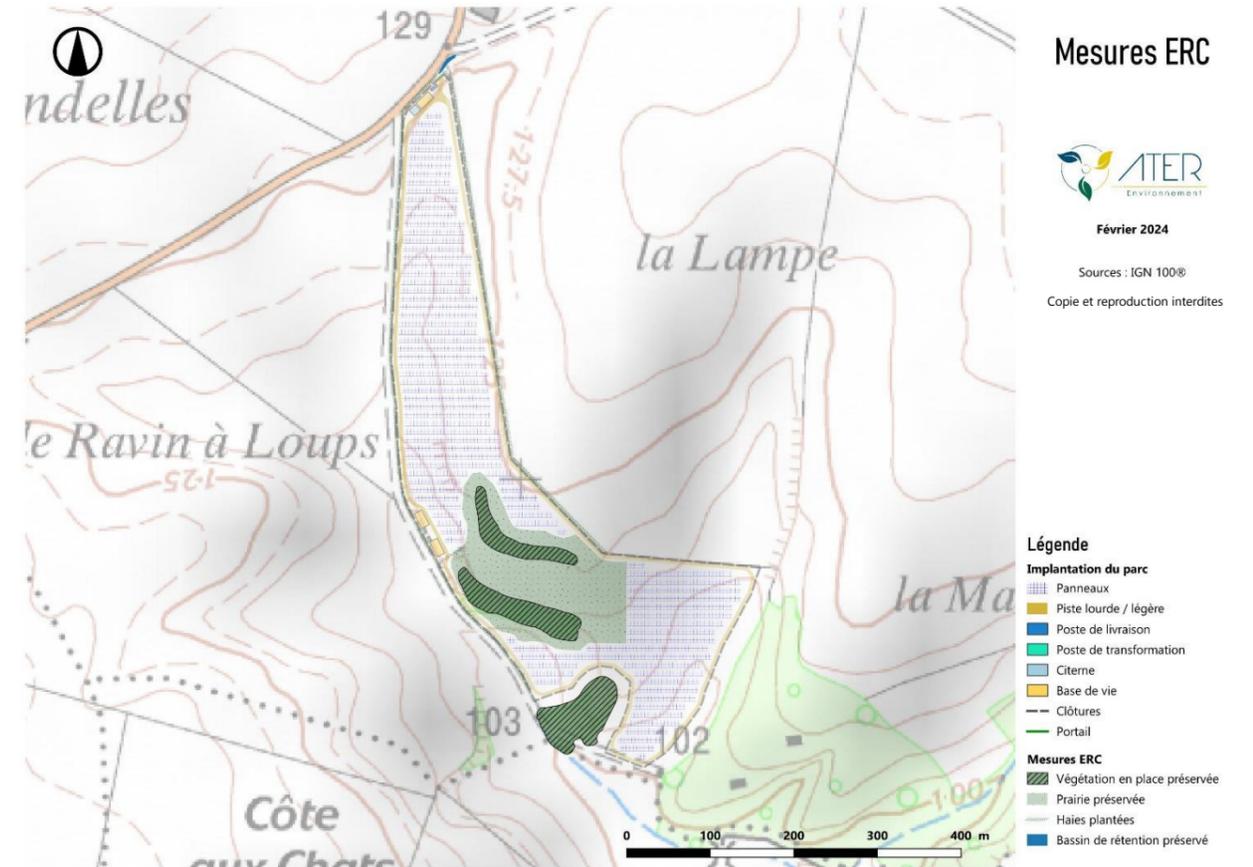
La plantation des haies permettra davantage de masquer la clôture que les tables dans le paysage, notamment depuis la D18 à l'est du site et depuis le chemin rural le long du site. En effet, celle-ci jouera un rôle de filtre visuel, laissant tout de même apparaître le projet. La présence visuelle du parc photovoltaïque sera ainsi grandement limitée depuis la sortie sud d'Étavigny.

> Coût estimatif pour la création d'une haie mixte (arbres/arbustes) discontinue plurispécifique 40/60 en racines nues (1 rangée - 2m de large) : 40€ / ml ;  
 → 56 000 € pour environ 1 400 mètres de haies le long du flanc ouest du site et sur une portion à l'est.

> Coût estimatif pour l'entretien d'une haie arbustive libre (taille annuelle, renouvellement paillage, remplacements des végétaux) : Forfait de 500 € / an ;

Intitulé	Plantation de haies
Impact (s) concerné (s)	Visibilité du projet depuis l'entrée du site, à la sortie sud d'Étavigny, et depuis la D18
Objectifs	Réduire l'impact visuel du site et de la clôture et assurer une bonne insertion paysagère
Description opérationnelle	Afin de réduire l'impact paysager et d'intégrer le projet, il est proposé la plantation d'une haie reprenant les essences présentes au sein du site.
Acteurs concernés	Maître d'ouvrage, entreprises intervenant sur le chantier.
Planning prévisionnel	Mise en œuvre durant toute la durée du chantier.
Coût estimatif	24 800€ pour environ 620 ml de haies et 500€ par/an d'entretien
Modalités de suivi	Suivi par le Maître d'ouvrage lors des visites de chantier et suivi de l'entretien.
Impact résiduel	Faible à modéré

Tableau 8 : Plantation de haies



Carte 18 : Mesures ERC appliquées (@ATER Environnement, 2024)

Mesures ERC



Février 2024

Sources : IGN 100®

Copie et reproduction interdites



Figure 55 : Photomontage n°1 – Depuis la sortie sud d'Étavigny et entrée du site – État projeté



Figure 56 : Photomontage n°1 – Depuis la sortie sud d'Étavigny et entrée du site – État projeté avec mesures (©ATER Environnement, 2024)



*Figure 57 : Photomontage n°2 - Depuis l'ouest du site, sur la D18 - Etat projeté*



*Figure 58 : Photomontage n°2 - Depuis l'ouest du site, sur la D18 - Etat projeté avec mesures (@ATER Environnement, 2024)*



Figure 59 : Photomontage n°3 – Depuis le chemin rural longeant le site à l'ouest – Etat projeté



Figure 60 : Photomontage n°3 – Depuis le chemin rural longeant le site à l'ouest – Etat projeté avec mesures (@ATER Environnement, 2024)

### 3 - 2 SYNTHÈSE ET IMPACTS RESIDUELS

Les impacts du projet sur le paysage sont nuls dans l'aire d'étude éloignée en raison du relief des vallées et des ondulations du plateau qui ne permettent pas de vues vers la zone de projet. Compte tenu du relief du site de projet lui-même, les enjeux de l'aire d'étude rapprochée sont globalement nuls et localement forts aux abords immédiats du site.

Les mesures appliquées au projet d'Étavigny concernent les éléments de conception de la future centrale (choix d'implantation, maintien de la végétation en place, intégration des éléments techniques) ou des éléments du chantier (pris en compte dans l'évaluation des impacts bruts) mais aussi la plantation de haies sur certaines limites du site de façon à limiter l'impact visuel du projet. **Bien que les impacts bruts du projet soient considérés comme forts à proximité immédiate du projet, les impacts résiduels sont quant à eux évalués comme faibles à modérés.**

La synthèse des impacts du projet sur le contexte paysager est résumée dans le tableau ci-après. Pour plus de compréhension et afin de faciliter la lecture, un code couleur a été défini. Il est rappelé dans le tableau ci-dessous.



Tableau 9 : Echelle de couleur des niveaux d'impact

*Légende : P-Permanent, D-Direct, T-Temporaire, I-Indirect, R-Réduction, A-Accompagnement, C-Compensation, E-Evitement, S-Suivi*

THÈMES	NATURE DE L'IMPACT	DURÉE	DIRECT / INDIRECT	IMPACT BRUT	MESURES	COÛTS	IMPACT RESIDUEL
 Phase chantier	Augmentation de l'aspect industriel.	T	D	FAIBLE	R : Atténuation de l'aspect industriel provisoire du chantier	Intégré aux coûts du chantier.	FAIBLE
 Axes de communication	Vues depuis la D18 à l'ouest du site	P	D	FORT	R : Plantation d'une haie sur le pourtour ouest du site, de façon à réduire la visibilité du côté des tables et de la clôture et ainsi réduire la prégnance dans le paysage	26 400€ (côté ouest)	MODÉRÉ
 Bourgs et lieux de vie	Des vues importantes sur le site ont été identifiées depuis les habitations proches	P	D	FORT	E : Maintien du bassin de rétention R : Plantation de haies le long de la route, de manière à réduire la prégnance de la clôture et des éléments connexes du projet	29 600€ (côtés nord et est)	FAIBLE
 Sentiers et tourisme	Aucun axe touristique n'est inventorié à proximité du projet.	P	-	NUL	-	-	NUL
 Patrimoine et sites protégés	Aucun élément patrimonial protégé inventorié à proximité du projet ne présente de sensibilité.	P	-	NUL	-	-	NUL

Tableau 10 : Synthèse des impacts et mesures du projet photovoltaïque d'Étavigny sur le contexte paysager

## 4 METHODE RELATIVE AU CONTEXTE PAYSAGER

L'analyse paysagère, réalisée par un paysagiste-concepteur, se base sur une étude bibliographique (principalement issue de l'Atlas de l'Oise), cartographique mais également sur un reportage photographique mené sur le terrain par le paysagiste.

L'évaluation des sensibilités se fonde sur cette approche à la fois scientifique, technique et sensible. L'analyse est retranscrite par des éléments formels (cartes, coupes topographiques, panoramas photographiques) ainsi qu'au travers de ressentis (ambiances paysagères). Il prend en compte à la fois la visibilité pure, mais également la manière dont le projet s'insère plus globalement dans le paysage.

Trois photomontages ont été réalisés à des points choisis pour leur sensibilité dans l'état initial. Ils sont localisés sur l'aire d'étude rapprochée qui concentre les sensibilités les plus fortes.

Les photographies, l'étude paysagère et les photomontages ont été réalisés par le bureau d'études ATER Environnement.